

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 SEPTEMBRE 2016

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Rapports d'activité des
syndicats
intercommunaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 septembre 2016
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 30 septembre 2016
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 septembre 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille seize, le 29 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 septembre deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame TEA à Madame de CIDRAC
Madame CLECH à Monsieur LAMY
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Monsieur LAZARD à Madame GOMMIER
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Secrétaire de séance :

Monsieur JOLY

N° DE DOSSIER : 16 G 26

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire (Piscine et S.I.A.)

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2015 des syndicats intercommunaux suivants dont la Ville est membre font l'objet d'une communication au Conseil Municipal :

- le Syndicat Intercommunal pour la construction et la Gestion d'une Piscine
- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement pour la Région de Saint-Germain-en-Laye (S.I.A.)

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports présentés.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la présentation des rapports annuels d'activité 2015 des syndicats intercommunaux précités.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

Saint-Germain-en-Laye, le 09 SEP. 2016

Le Président du Syndicat

A

Mesdames les Maires des communes
membres

Messieurs les Maires des communes
membres

Réf : 239PI16

Affaire suivie par : Isabelle COIRON

Tél : 01 39 04 25 21 – Fax : 01 30 87 21 27

isabelle.coiron@piscine-stgermain.com

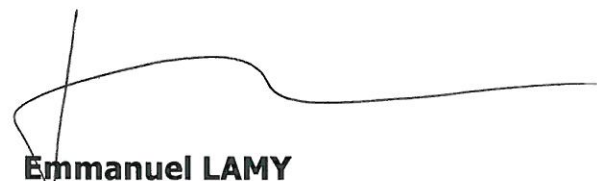
Objet : Rapport d'activité 2015 - Syndicat PISCINE

Conformément à l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative à la simplification de la coopération intercommunale, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'activité 2015 du Syndicat SICGP.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Compte administratif de l'exercice 2015 vous ayant déjà été précédemment transmis dans sa totalité, seul le résultat d'exécution est joint à ce document.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

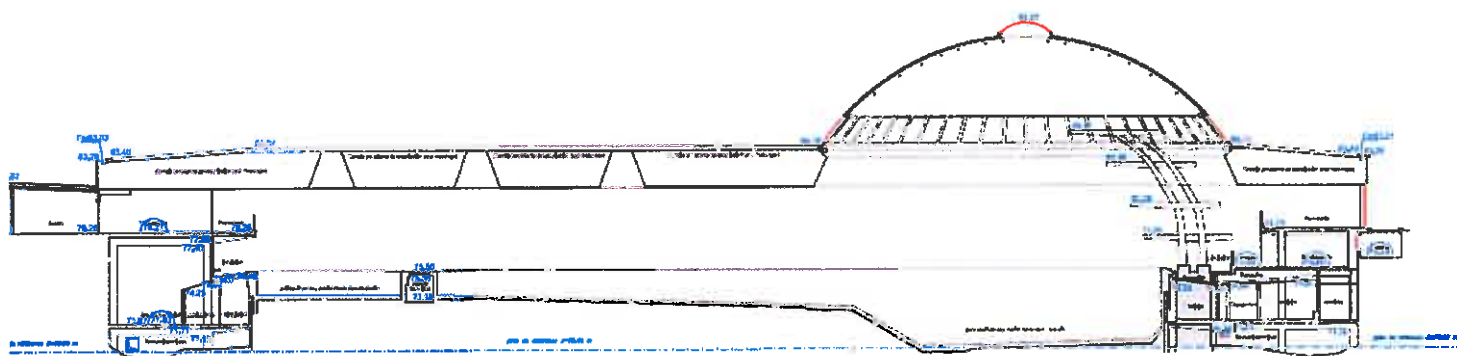


Emmanuel LAMY
Président du Syndicat Intercommunal

RAPPORT D'ACTIVITE

2015

Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP)



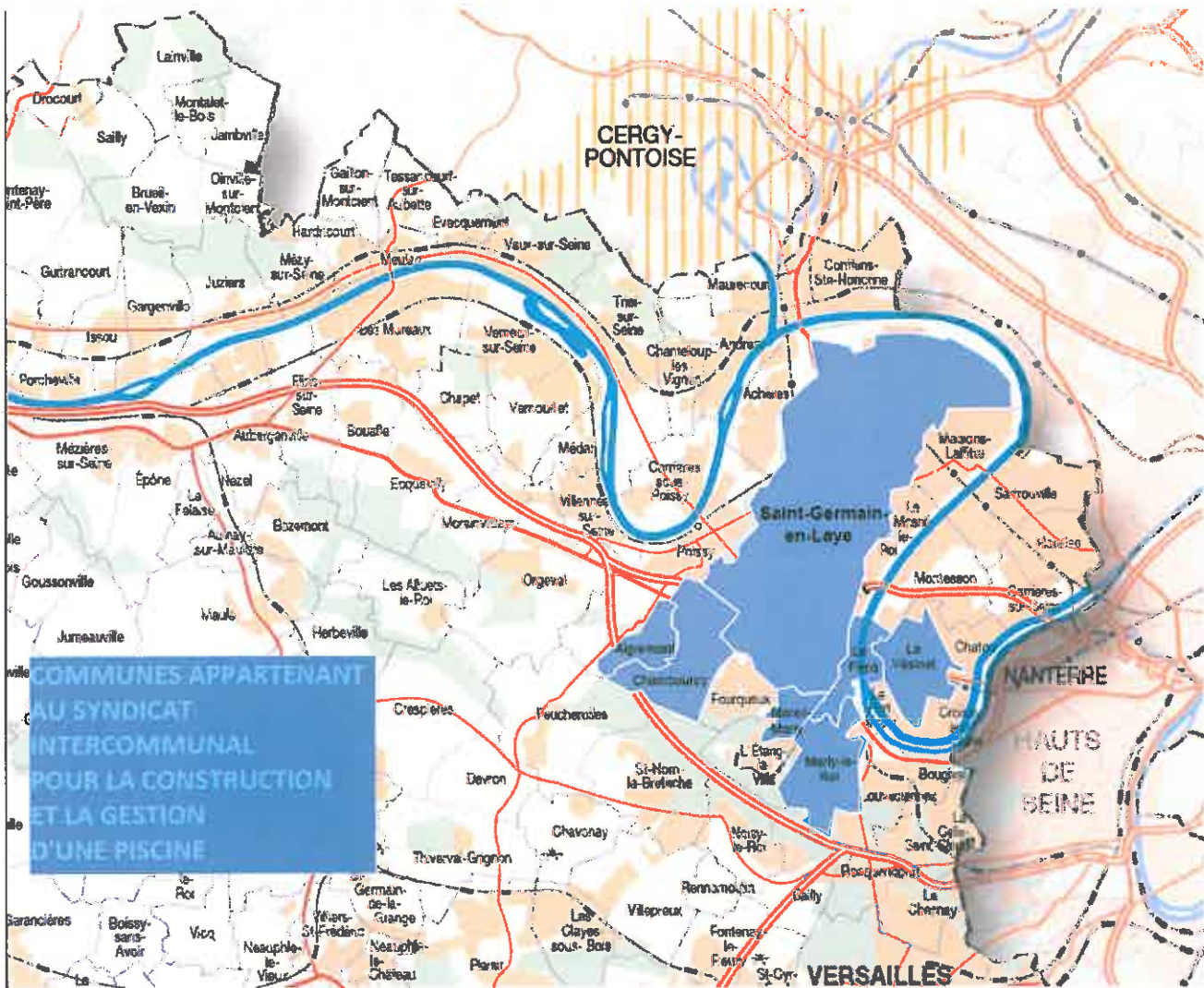
Syndicats Intercommunaux
Hôtel de Ville
16, rue de Pontoise
78 100 Saint-Germain-en-Laye

Sommaire

1. CARTE D'IDENTITE	3
1.1 LE TERRITOIRE	3
1.2 SITUATION GEOGRAPHIQUE	4
1.3 LES ELUS	4
1.4 HISTORIQUE	5
2. LES MOYENS	5
2.1 LES MOYENS HUMAINS	5
2.2 LES MOYENS MATERIELS	6
2.3 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7
3. LES ACTIVITES	10
3.1 L'ACTIVITE ADMINISTRATIVE	10
3.2 LA PISCINE	10
3.3 LE CENTRE DE REMISE EN FORME	13
3.4 LES ASSOCIATIONS	13
3.5 LES MANIFESTATIONS CARITATIVES	15
4. LES COUTS FINANCIERS	16
4.1 LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015	16
4.2 ZOOM SUR LES FLUIDES	19
5. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015	20
5.1 UN PROJET DE REHABILITATION QUI AVANCE	20
5.2 VERS UNE CONTINUTE DE L'ACTIVITE PENDANT LES TRAVAUX : CONSTRUCTION D'UN BASSIN EXTERIEUR	21
5.3 SITE INTERNET	21
6. PERSPECTIVES	21
7. ANNEXES	23

1. Carte d'identité

1.1 Le territoire



Le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine est composé de 7 communes : Aigremont, Chambourcy, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Pecq, Saint-Germain-en-Laye, Le Vésinet, soit une population totale de 102 197 habitants (population légale 2012 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2015), soit une baisse de 1456 habitants (1,4%).

1.2 Situation géographique

La piscine intercommunale est implantée dans un site remarquable, en bordure de l'Avenue des Loges, entre la forêt et le parc du château de Saint-Germain-en-Laye. Elle dispose d'un solarium végétal de qualité, planté d'essences d'arbres variées, orienté au sud. Les accès au bâtiment se font au nord, à l'opposé d'une liaison naturelle avec le cœur de ville et le RER A.

L'équipement partage un parking d'environ 300 places de stationnement avec les usagers de la forêt.



1.3 Les élus

Le Comité du SICGP est composé de 4 délégués (2 titulaires et 2 suppléants) par commune, soit 28 membres : 14 délégués titulaires et 14 délégués suppléants (cf liste des membres du Comité en annexe 1).

Le bureau est constitué du Président, de trois vice-présidents, d'un secrétaire et de quatre assesseurs (cf liste des membres du Bureau en annexe 2).

1.4 Historique

1961	Création par arrêté préfectoral en date du 8 avril 1961, d'un syndicat d'études comprenant 8 communes.
1964	Transformation en Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine.
1967	Définition du périmètre actuel, avec sept communes membres.
1970	Ouverture de la Piscine Intercommunale le 4 janvier 1970.

2. Les moyens

2.1 Les moyens humains

a. Les moyens centralisés et mutualisés

Le SICGP est géré par des services centraux administratifs mutualisés avec 4 autres syndicats. Ces agents sont portés par le syndicat piscine et mis à disposition des autres. En 2015, ces services ont également géré la Communauté d'agglomération Saint Germain Seine et Forêts. En terme de services, il s'agit de : secrétariat, comptabilité, marchés publics, juridique, ressources humaines. En conséquence, la quote-part du coût des treize agents travaillant aux services centraux affectée au Syndicat Piscine s'élève à 121 536 € pour l'année 2015, soit 20% de la charge globale. En équivalent temps-plein travaillant pour le Syndicat Piscine, cela représente :

Catégorie A : 4 Catégorie B : 3 Catégorie C : 6 soit 13 ETP au total.

L'organigramme des syndicats intercommunaux est présenté en annexe 4.

b. Les moyens propres

La piscine intercommunale est organisée en cinq services :

- Le service administratif (dont la caisse),
- Le bassin,
- Les vestiaires,
- Le service technique,
- Le centre de remise en forme.

Le personnel permanent se répartit comme suit :

Secteur	Nombre d'agents		ETP	
	Titulaires	Non titulaires	Titulaires	Non titulaires
Administratif	1	3	1	3
Bassin	3	4	3	4
Vestiaires	6	1	6	0,63
Technique	6	0	6	0
Forme	2	5	1	3,77
Sous-total	17	14	17	11,40
TOTAL	31		28,40	

Le nombre d'agents permanents se répartit à 55% pour les titulaires et 45% pour les non titulaires, tandis qu'en temps réel de travail, **les agents titulaires sont majoritaires (60% des ETP)**. Le recours aux agents non titulaires a essentiellement lieu sur des postes à temps plein non pourvus au bassin et à la caisse et sur des postes à temps non complet au centre de remise en forme (professeurs de fitness et de musculation).

La piscine recrute également du personnel non titulaire pour effectuer certains remplacements d'agents permanents pour des absences de courte durée, lorsque cela est nécessaire, et lors de la période estivale pour renforcer les équipes du bassin, des vestiaires et de la caisse.

2.2 Les moyens matériels

➤ Les bassins

La piscine intercommunale est équipée de deux bassins couverts :

- ❖ **Un bassin d'apprentissage de 200 m²** : 20 m de long par 10 m de large.
- ❖ **Un bassin olympique de 1000 m²** : 50 m de long par 20 m de large, soit huit lignes d'eau de 2,50 m. Il dispose d'une plateforme de plongeurs à plusieurs hauteurs (3 m, 5 m, 7,80 m et 10 m) sur sa partie la plus profonde (4,80 m). Deux séries de gradins permettent d'accueillir 1044 personnes assises en tribune lors de manifestations sportives, et 500 spectateurs peuvent être accueillis debout hors tribune (Arrêté préfectoral n°F98025 du 3 juillet 1998).

Le grand bassin est équipé d'un système de surveillance assistée par ordinateur pour l'aide à la prévention des noyades : le **Système Poséidon™** est composé d'un réseau de caméras aériennes et subaquatiques de très haute performance qui scrute en permanence le volume d'eau des bassins et d'un système expert qui analyse en temps réel les trajectoires des nageurs. Poséidon™ est ainsi capable de transmettre une alerte aux Maîtres-nageurs-sauveteurs dès les premières secondes d'une possible noyade. Ce système fut testé et développé à la piscine intercommunale de Saint-Germain-en-Laye dès janvier 2000. Ce dispositif, qui coûte 17 640 € par an, a déjà fait ses preuves et a permis aux MNS de réaliser plusieurs sauvetages.

➤ Les vestiaires

Deux systèmes de vestiaires sont proposés aux utilisateurs de la piscine. Les associations et les élèves du primaire et du secondaire sont accueillis dans des vestiaires collectifs qui leur sont spécifiquement

attribués, tandis que le public utilise des vestiaires à cabines individuelles. En janvier 2015, la pose de 108 casiers automatiques à clé mis à disposition des usagers a amélioré les conditions de travail des agents des vestiaires. Ils n'ont plus à manipuler de lourds porte-habits et sont moins exposés à certains troubles musculo-squelettiques. Sans être complètement abandonné, le système de porte-habits sur cintres pour la consigne des vêtements ne sert plus qu'à de rares exceptions. Cela a également fait baisser le recours à la vacation.

➤ Les accès

Les usagers entrent dans l'établissement par un système de portiques automatiques gérés par le logiciel de contrôle d'accès Elisath. Une banque d'accueil leur permet d'acheter entrées, cartes et abonnements auprès de deux caisses reliées à ce système de gestion de billetterie.

➤ Le centre de remise en forme

Situé en sous-sol de l'équipement, sous les gradins Est, le centre de remise en forme (espace d'entraînement de 312 m² hors vestiaires) comprend un plateau de musculation, équipé de 44 postes de travail, un espace cardio-training comprenant 20 ergomètres et une salle de cours de fitness de 135 m². Des saunas et hammams sont disposés dans chaque vestiaire, homme et femme.

➤ Les équipements techniques

L'entretien courant et la maintenance des installations (filtration aux diatomées, chaufferie, ventilation, réseaux électriques, etc...) sont réalisés par une équipe de quatre techniciens encadrés par un responsable du service technique qui gère également les vestiaires. Des analyses (pH, chlore, ...) sont réalisées plusieurs fois par jour par les techniciens afin de maintenir les eaux de la piscine dans les normes sanitaires réglementaires. Conformément à la réglementation, l'établissement a fermé ses portes deux fois dans l'année pour vidanger, nettoyer et entretenir les deux bassins : du 31 août au 4 septembre 2015 puis du 21 décembre 2015 au 3 janvier 2016.

2.3 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du Syndicat pour l'exercice 2015 s'élevaient à 2 701 392,94 €.

Les recettes de l'exercice se sont élevées à 2 883 685 € soit :

- 1 249 814 € de recettes propres,
- 1 145 793 € de participation des communes membres, dont 56 658 € de rôles supplémentaires,
- 31 505 € de recettes diverses,
- 456 573 € de remboursements liés au personnel,

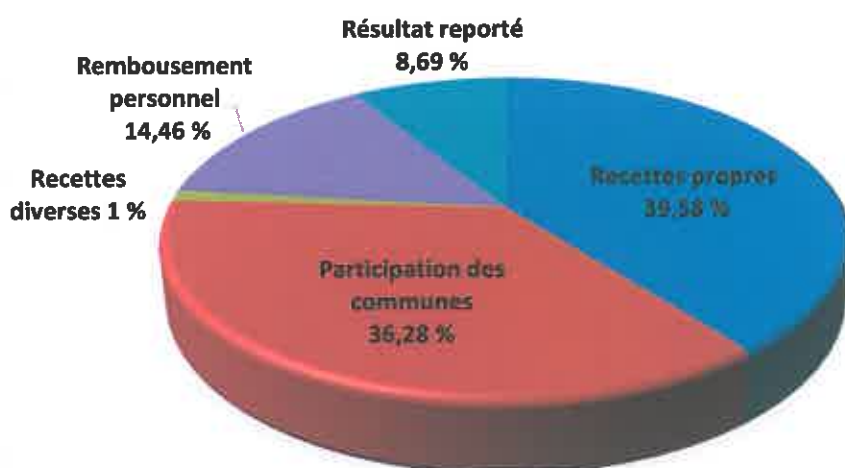
soit un excédent annuel de 182291,93 €.

Si l'on rajoute les 274 346 € de résultat reporté, on obtient un total, à fin 2015, de 3 158 031 €.

Ceci permet de dégager un excédent de 456 637,95 €.

En terme de résultat l'exercice 2015, malgré une baisse des recettes propres, non seulement reste positif, mais double par rapport à 2014. Il constitue la meilleure réalisation depuis de nombreuses années.

Ventilation des recettes 2015

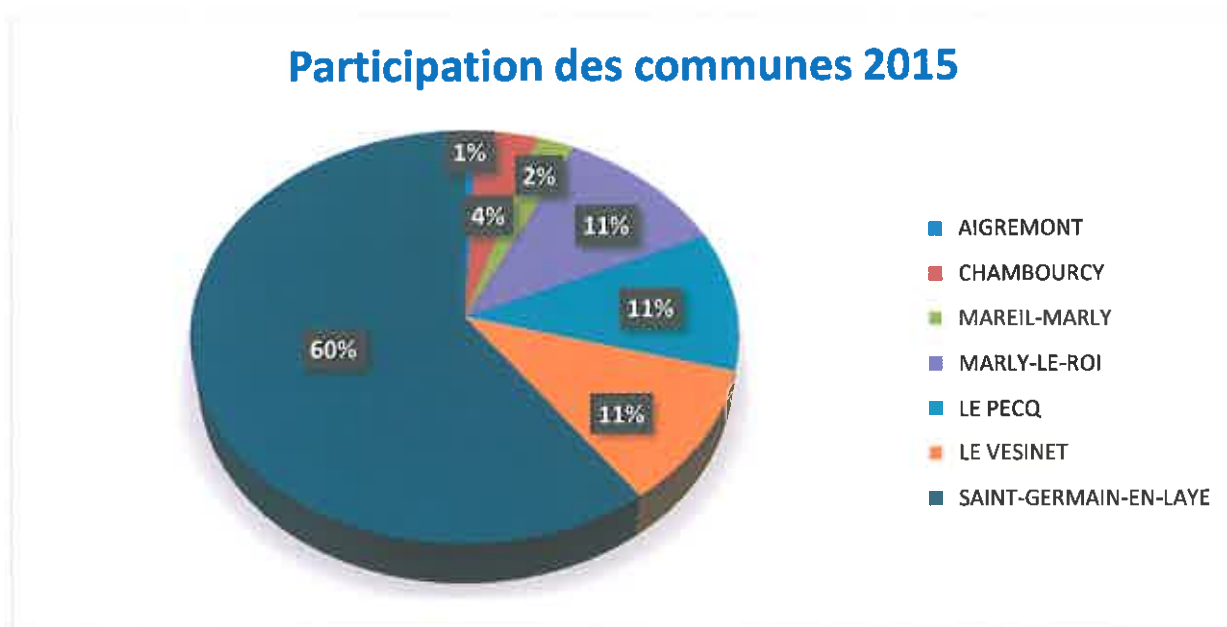


➤ La contribution des communes

Elle se répartit statutairement de la façon suivante : 60% est à la charge de Saint-Germain-en-Laye, les 40% restants étant répartis entre les six autres communes au prorata de leur nombre d'habitants.

En 2015, la contribution par habitant est restée identique à celle de 2014 : 15,736 € pour Saint-Germain-en-Laye et 7,042 € pour les habitants des autres communes.

COMMUNES	POPULATION 2012 entrant en vigueur le 1er janvier 2015		PARTICIPATION TOTALE	PARTICIPATION BUDGETISEE *	PARTICIPATION FISCALISEE
AIGREMONT	1 153		8 119,60	8 119,60	0,00
CHAMBOURCY	6 039		42 527,52	21 438,12	21 089,40
MAREIL-MARLY	3 687		25 964,39	3 362,00	22 602,39
MARLY-LE-ROI	17 109		120 484,09	47 783,99	72 700,10
LE PECQ	16 730		117 815,11	0,00	117 815,11
LE VESINET	16 431		115 709,51	0,00	115 709,51
TOTAL DES 6 COMMUNES	61 149	40%	430 620,22	80 703,71	349 916,51
Par habitant			7,042 €		
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	41 048	60%	645 930,33	206 827,00	439 103,33
Par habitant			15,736 €		
TOTAL	102 197		1 076 550,55	287 530,71	789 019,85

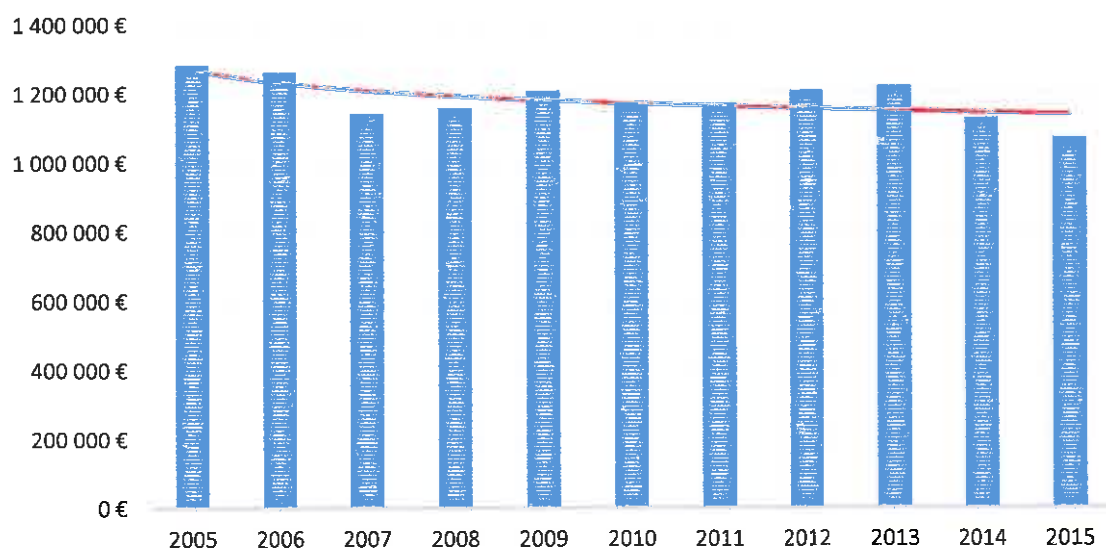


➤ Les recettes propres

Sur 1 249 814 € de recettes propres, 1 074 395 € proviennent des entrées de la piscine (pour 70 %) dont 39 341 € de la mise en place, en mai, de nouvelles activités aquatiques et du centre de remise en forme (pour 30 %). Le solde, soit 90 977 € provient de la facturation aux centres de loisirs, de la location de lignes d'eau aux collèges et lycées et de remboursements divers.

En 2015, les recettes propres ont diminué de 8,3 % par rapport à 2014. Cette baisse est principalement imputable à la baisse du volume de ventes de cartes d'entrées à la Piscine (- 10,6 %) et au Centre de Remise en Forme (- 13,8 %). De manière générale, les recettes de la Piscine sont ainsi en baisse de 3,47 % par rapport à 2014 et celles du Centre de Remise en Forme de 8,40 %.

RECETTES PROPRES 2005-2015



3. Les Activités

3.1 L'activité administrative

En 2015, le Comité du Syndicat s'est réuni sept fois :

- ❖ 2 février 2015 : Vote du débat d'orientation budgétaire 2015
- ❖ 26 mars 2015 : Vote du budget primitif 2015
- ❖ 17 juin 2015 : Compte administratif 2014
- ❖ 2 juillet 2015 : Permis de construire des travaux de réhabilitation
- ❖ 5 octobre 2015 : Budget supplémentaire 2015
- ❖ 14 décembre 2015 : Non quorum
- ❖ 21 décembre 2015 : Vote des tarifs 2016

ACTES	2011	2012	2013	2014	2015
Délibérations	21	38	46	48	42
Arrêtés	2	6	12	15	15
Décisions	10	26	25	26	36
Courriers entrant au Syndicat	*nc	996	896	786	1072
Courriers entrant à la Piscine	*nc	551	911	946	906
Courriers sortants	*nc	364	538	548	378
Mandats	650	673	811	879	1 225
Titres	248	251	211	228	256

*nc : non connu

➤ La commande publique :

61 marchés ont été passés en 2015. Leur liste détaillée figure en annexe 6. Les contrats signés ou renouvelés en 2015 sont détaillés en annexe 5.

3.2 La Piscine

La piscine intercommunale est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de 1^{ère} catégorie, c'est-à-dire qu'il peut recevoir plus de 1500 personnes. Sa Fréquentation Maximale Instantanée est de 1800 personnes.

➤ Le public en accès individuel payant

Le public est accueilli toute l'année, à l'exception des deux fermetures techniques pour vidange des bassins. L'établissement est ouvert tous les week-ends, de 9h à 19h00 (20h00 en été). En semaine, l'établissement est ouvert de 9h à 19h00 pendant les petites vacances scolaires et de 9h à 20h00 pendant

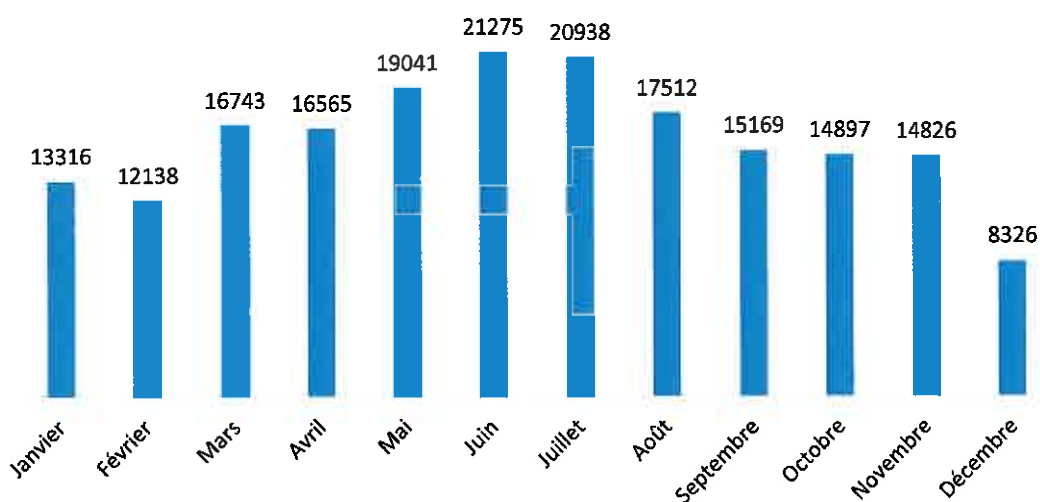
la période estivale (du 1^{er} juin au 31 août). Pendant le temps scolaire, l'amplitude horaire d'accueil du public est plus restreinte, afin que l'établissement remplisse sa mission d'enseignement de la natation aux écoles élémentaires : les usagers peuvent accéder en semaine aux bassins entre 11h et 14h, et le soir de 17h jusqu'à 20h30.

En 2015, la Piscine enregistre une baisse de ses ventes :

- **67 321 entrées unitaires vendues (69 484 en 2014 - 81 201 en 2013 - 83 591 en 2012 - 87 022 en 2011),**
- **210 abonnements annuels (237 en 2014 - 261 en 2013 - 266 en 2012 - 298 en 2011),**
- **1 850 cartes d'entrées enfants (2 151 en 2014 - 2 097 en 2013 - 2 274 en 2012 - 2 253 en 2011),**
- **4 843 cartes d'entrées adultes (5 812 en 2014 - 6 161 en 2013 - 6 544 en 2012 - 6 362 en 2011).**

La fréquentation est à son maximum pendant la période estivale, de mai à septembre, durant laquelle les solariums extérieurs sont accessibles au public et la pataugeoire est mise en eau pour les enfants de moins de six ans. Il est certain que le climat défavorable de ces dernières années et la vétusté de l'établissement, à proximité de centres récemment réhabilités, n'ont pas contribué à consolider la fréquentation de l'établissement.

Fréquentations moyennes 2014-2015



➤ L'activité « bébé-nageurs »

De septembre à fin juin, la piscine organise une séance de « bébé-nageurs » chaque samedi matin afin de favoriser l'éveil aquatique des enfants âgés de huit mois à 4 ans, en présence d'un ou des deux parents (parfois les grands-parents).

Rassurés par la présence de leurs parents, les bébés participent à de nombreuses activités ludiques en groupe (toboggans, tapis, planches, frites) qui leur permettent de découvrir le milieu aquatique en explorant de nouvelles sensations, en s'adaptant à de nouveaux repères, en expérimentant des mouvements inédits, tout en favorisant leur développement psychomoteur. L'activité est encadrée par trois maîtres-nageurs. L'eau du petit bassin est chauffée à 32°C pour ces séances.

En 2015, l'activité bébé-nageurs enregistre des meilleures performances avec 82 abonnements vendus (69 en 2014 - 89 en 2013 - 87 en 2012 - 76 en 2011).

➤ De nouvelles activités

L'établissement a été conçu il y a 45 ans pour la pratique de la nage en ligne. Or, les attentes du public ont évolué au fil des ans et force est de constater que celui-ci ne répond pas nécessairement à ces dernières. Par une politique volontariste, le Syndicat a décidé à partir de mai 2015 de diversifier l'offre faite aux usagers, enfants et adultes.

Ainsi, afin de reconquérir les plus jeunes, le Syndicat a investi dans une structure gonflable (10 404 €) pour offrir un parcours ludique, l'Aqua'aventure, dans le grand bassin tous les week-end et pendant les vacances scolaires. Dès l'été 2015, le bilan a été positif avec une hausse de la fréquentation des enfants de 12,01% par rapport à l'été 2014.

De nouvelles activités sportives ont aussi été mises en places afin de répondre à la demande des usagers. Si l'aquabiking existait déjà à la piscine, il était confié à un prestataire extérieur. Désormais, ce sont les maîtres nageurs sauveteurs de l'établissement qui dispensent, pour le compte du Syndicat, les cours. De plus, l'aquatrainning, activité composée de plusieurs ateliers de 5 minutes chacun, a aussi été mis en place. Ainsi, il y a hebdomadairement 16 cours soit un total de 10 heures. Le bilan de l'année 2015 est très encourageant avec des recettes s'élevant à 39 341 € pour un investissement initial de 36 654 €, remboursé dès la première année.

➤ Les établissements scolaires

❖ Dans le cadre de l'apprentissage de la natation à l'école, **79 classes de 23 écoles élémentaires** du territoire ont été accueillies gratuitement chaque semaine par le Syndicat dans le cadre de sa mission de service public, lors d'un cycle de 26 séances courant de septembre aux vacances de printemps. Cela représente en **2015 une moyenne hebdomadaire de 2 023 écoliers**. Les classes accueillies (cinq au maximum par séance) sont divisées en cinq groupes de niveaux, chacun étant pris en charge par un Maître-nageur diplômé BEESAN (brevet d'État d'éducateur sportif 1^{er} degré des activités de la natation) qui assure l'accueil, la pédagogie et la surveillance de son groupe, assisté des enseignants. Les écoliers sont évalués en début et en fin de saison. Plusieurs Maîtres-nageurs assurent en plus la surveillance générale des bassins.

Après les vacances de printemps, **18 écoles maternelles** ont fréquenté l'établissement, ce qui représente **683 écoliers**. Le cycle d'enseignement se déroule sur sept séances par classe. Les enfants sont encadrés par les enseignements et cinq BEESAN par classe.

❖ Dans le cadre de conventions payantes de mise à disposition de lignes d'eau, les élèves de **collège et lycée** du territoire (**en 2015 : 11 établissements, 43 créneaux, soit 1 075 élèves en moyenne par semaine**) prennent des cours de natation avec leurs professeurs d'éducation physique et sportive. Certains préparent l'option natation dans le cadre du baccalauréat.

❖ Une convention de mise à disposition à titre gratuit lie la Piscine à L'Union Nationale du Sport Scolaire (**UNSS**), et permet aux élèves de six collèges et lycées de pratiquer la natation comme sport de loisir le mercredi après-midi, pour une participation financière modique : à titre d'exemple, les élèves du collège Debussy de Saint-Germain-en-Laye versent une cotisation annuelle de 40 € à l'UNSS.

➤ Les Centres de loisirs

En 2015, 133 groupes de centres de loisirs sont venus à la piscine, soit 2 253 enfants accueillis durant l'année (113 groupes et 1 833 enfants en 2014).

➤ Les Organismes institutionnels

Dans le cadre de conventions de mise à disposition de lignes d'eau, plusieurs organismes d'Etat disposent de l'établissement certains matins, avant l'ouverture au public ou aux scolaires. Il s'agit des pompiers (SDIS), de l'Armée (Groupement de Soutien de la Base de Défense d'Ile de France), de la Gendarmerie Nationale (GIGN) et de la Garde Républicaine.

➤ Autres

L'IUFM de Saint-Germain-en-Laye, l'association Tous en Forme (Aquagym), et deux instituts médicaux-sociaux utilisent également l'établissement dans le cadre de conventions.

3.3 Le Centre de remise en forme

Le Centre de remise en forme ouvre ses portes **65 heures 30 par semaine**, du lundi au dimanche, **51 semaines par an**. Depuis septembre 2015, le Centre ouvre ses portes plus longtemps le samedi afin de répondre à une demande des usagers. Ces nouveaux horaires ont été l'occasion de mettre en place des cours à thème selon un programme fixé mensuellement. Les usagers sont accueillis par des professeurs de culture physique diplômés, qui les guident dans l'utilisation des ergomètres de cardio-training et des postes de travail de musculation. S'ils le souhaitent, les usagers peuvent bénéficier de programmes d'entraînement personnalisés adaptés à leur condition physique, à leurs objectifs, et à leurs éventuelles pathologies. Les usagers peuvent participer à tous les **cours collectifs** parmi les **35 qui sont dispensés chaque semaine, soit un total de 26 heures**. L'espace de cours offre ainsi un panel d'activités très large (renforcement musculaire, activation cardio-vasculaire, étirements et bien-être) selon plusieurs niveaux de pratique par activité.

En 2015, les ventes du Centre ont diminué de 6,53 % après une progression de 4,68 % en 2014. On observe une baisse du volume de ventes des entrées unitaires (3 406 en 2015 - 3 597 en 2014 - 3 957 en 2013 - 4 478 en 2012 - 4 109 en 2011) et des cartes d'entrées (474 en 2015 - 530 en 2014 - 448 en 2013 - 410 en 2012 - 352 en 2011) tandis que le volume d'abonnements reste stable (619 en 2015 - 624 en 2014 - 637 en 2013 - 709 en 2012 - 553 en 2011).

3.4 Les Associations

En 2015, trois associations ont exercé leur activité au sein de l'établissement :

➤ L'Ecole de Natation a pour objet de favoriser l'éveil et la familiarisation au milieu aquatique, de développer et perfectionner les techniques de nage, d'aborder l'apprentissage du sauvetage et d'offrir une approche gymnique du milieu aquatique. L'association intervient pendant le temps scolaire, soit **31 semaines par an**. Tous les maîtres-nageurs sauveteurs de la piscine font partie de l'association. Les clients de l'association sont également les clients de la piscine, dans la mesure où ils s'acquittent, en plus de l'inscription à l'association, du prix d'entrée à la piscine. En 2015, l'Ecole de natation a occupé l'équivalent de **2 077 lignes d'eau pour son activité**.

ECOLE DE NATATION - 2015		Nombre d'adhérents	Nb de séances par semaine	Fréquentation moyenne hebdomadaire
Canetons - canards	Enfants 4 - 6 ans	88	1 à 2 (libre)	176
Enfants	Enfants 6 - 15 ans	219	1 à 5 (libre)	438
Adolescents	Ados 15 - 18 ans	33	1 à 2 (libre)	66
Aquagym	Adultes	162	1 à 5 (libre)	405
Natation	Adultes	64	1 à 3 (libre)	160
TOTAL		536		1 245

Après une augmentation remarquable du nombre d'adhérents de 12,2% en 2013 stabilisée en 2014 avec une très légère hausse de 0,72 %, ce nombre connaît une forte baisse en 2015 de 23,43 %. D'autre part, la fréquentation moyenne hebdomadaire marquait une diminution de 1,16% en 2014. En 2015, en corrélation avec le nombre d'adhérents, elle a baissé de 19,10 %.

En plus des cours collectifs, les membres de l'association, qui ont le statut de travailleur indépendant, donnent des **leçons particulières de natation**, conformément à la réglementation, aux enfants à partir de six ans.

➤ Le Cercle des Nageurs de l'Ouest est une association sportive de haut niveau affiliée à la Fédération Française de Natation (FFN). C'est le 35e club français sur 1 600, le 9e club d'île de France, et le 2e club des Yvelines. Il détient 6 records de France et 32 records des Yvelines.

Le Cercle des Nageurs de l'Ouest entraîne de nombreux nageurs à la compétition dans divers groupes d'âges et de niveaux, mais il constitue également une école d'apprentissage et de perfectionnement de la natation pour les enfants, les adolescents et les adultes, qui bénéficient de nombreux créneaux horaires mis à disposition par la Piscine Intercommunale. Le Club dispose aussi d'une section Water-polo. En 2015, **774 personnes sont adhérentes** au CNO (adhérents de Saint-Germain-en-Laye et du Pecq). Ces adhérents paient un droit d'inscription au Club mais ne paient pas leur entrée à la Piscine Intercommunale. En effet, une convention de mise à disposition lie la Piscine au Club qui s'engage à lui verser une **rétribution d'un euro par adhérent**.

Cercle des Nageurs de l'Ouest - 2015	Nombre d'adhérents licenciés FFN	Nb de séances par semaine	Fréquentation moyenne hebdomadaire
Nageurs de compétition Elites	15	6	90
Section sportive	12	6	72
Espoir	16	4	64
Avenirs/Poussins	27	3	81
Water polo Seniors	42	2	84
Water polo minimes, cadets juniors	20	1	20
Pré compétitions Enfants	218	2	436
Compétitions 2 Adolescents	150	2	300
Maitres Adulte	85	2	170
TOTAL	585		1317

Chaque année, le Cercle des Nageurs organise un meeting national pendant trois jours. L'édition 2015, qui fut la 24ème, s'est tenue début février.

➤ Le Club Nautique de l'Ouest est une association sportive affiliée à la Fédération Française d'Étude et de Sports Sous-Marins (FFESSM), qui compte **230 licenciés** en 2015. Le club comporte deux sections indépendantes l'une de l'autre, administrativement et financièrement :

La Section Plongée (155 membres) propose l'enseignement de la plongée sous-marine, du premier niveau, de découverte, jusqu'au niveau de Moniteur Fédéral 1er degré. Les cours ont lieu le lundi soir et le mercredi soir. Tous les lundis soirs, il est possible d'effectuer des Baptêmes gratuits. La biologie sous-marine est également enseignée.

La Section Palmes (75 membres) propose l'enseignement de la nage avec palmes, bi-palme et mono-palme. Les cours ont lieu le mercredi soir et le samedi soir et s'adressent aux débutants comme aux plus aguerris qui participent à des compétitions en piscine ou en plein air.

3.5 Les Manifestations caritatives

En 2014, deux manifestations se sont déroulées dans l'établissement :

➤ Les Virades de l'Espoir

L'association Vaincre la Mucoviscidose organise chaque automne la manifestation « Les Virades de l'Espoir ». Dans le cadre de la **11^{ème} édition** « La Virade des Rois de Saint-Germain-en-Laye », la piscine intercommunale a accueilli le 26 septembre 2015, comme elle le fait chaque année, le Triathlon de l'Espoir. **36 000 €** ont été récoltés lors de cet évènement.

➤ La Marche de l'Espoir

Dans le cadre du Téléthon, l'association la Marche de l'Espoir organise deux randonnées dont l'arrivée se situe à la piscine intercommunale : l'une de 30 km part de Paris, tandis que la deuxième, de 13 km, part du Parc de Marly-le-Roi. La piscine met chaque année un espace à disposition des bénévoles de l'association

pour l'organisation d'un buffet animé accueillant les randonneurs. Le 5 décembre 2015, la **15^{ème} Marche** a compté **1 177 randonneurs** et permis de récolter **17 819 €**.

4 Les Coûts financiers

4.1 Le compte administratif 2015

SYNTHESE 2015						
SECTION	CREDITS PREVUS		CREDITS REALISES		%	EXCEDENT NET GLOBAL
FONCTIONNEMENT	D	3 126 396,53 €	D	2 701 392,94 €	86,41%	456 637,95 €
	R	3 126 396,53 €	R	3 158 030,89 €	101,01%	
INVESTISSEMENT *	D	2 654 956,94 €	D	456 725,00 €	17,20%	53 178,05 €
	R	2 654 956,94 €	R	335 688,20 €	12,64%	

La Section d'Investissement présente un **déficit brut global de 121 036,80 € avant la prise en compte des restes à réaliser**.

Les restes à réaliser s'élèvent à 525 785,15 € en dépenses et 700 000,00 € en recettes et correspondent à des engagements reportés sur l'exercice 2016 ; la liste de ces engagements figure en annexe du compte administratif. Ces écritures seront reprises dans le cadre du Budget Supplémentaire 2016.

Compte tenu de la couverture des restes à réaliser, le taux d'exécution est de 37,01% en dépenses et de 39,01% en recettes, tandis que le résultat de la Section d'Investissement présente un **excédent net global de 53 178,05 €**.

Le Compte administratif se présente comme suit :

DEPENSES 2015			RECETTES 2015		
Libellés	Montant en €	%	Libellés	Montant en €	%
<i>Eau</i>	113 546		Ventes de produits et services	1 249 814	39,6%
<i>Electricité et gaz</i>	287 644				
Total des fluides	401 190	14,9%	Participation des communes	1 145 793	36,3%
Autres achats	74 635		Autres produits	31 505	1%
Services extérieurs	376 448				
Autres services extérieurs	37 421				
Charges à caractère général (chap. 011) :	889 694	32,9%			
Charges de personnel (chap. 012) :	1 725 806	63,9%	Atténuation de charges (chap, 013) :	456 573	14,5%
Autres charges	85 893	3,2%	Résultat de fonctionnement reporté	274 346	8,7%
TOTAL DES DEPENSES	2 701 393		TOTAL DES RECETTES	3 158 031	

L'exercice 2015 est marqué, comme ce fut le cas en 2014, par la chute des recettes d'exploitation de l'établissement qui a subi une perte nette de produits de 58 606 € (71 853 € en incluant les locations), à mettre en perspective avec celle de 91 045 € constatée en 2014 (99 238 € en incluant les locations). Malgré ce fait majeur, le résultat de fonctionnement de l'exercice, non seulement reste positif (182 024 €), mais double par rapport à l'exercice précédent (91 659 €). **En termes de résultats, l'exercice 2015 constitue la meilleure réalisation des cinq dernières années.**

Cette excellente performance est la conséquence directe du processus de rationalisation des méthodes entamé par le syndicat en 2012 :

- **Diversification de l'offre au public.** Les recettes des entrées des particuliers (hors centres de loisirs et lycées-collèges) ont baissé de 93 973 € par rapport à 2014 (-8%). Pour enrayer ce phénomène d'effritement de ses ressources, l'établissement a mis en place une nouvelle offre d'activités sportives et ludiques au bassin dès le mois de mai 2015 : structure gonflable en libre-service pour les enfants, cours d'aquabiking et d'aquatrainning pour les adultes, location de matériel d'aquafitness dans le bassin d'apprentissage. Ces activités ont généré une recette nouvelle de 39 341 € et ont permis que la chute des recettes globales soit inférieure à celle constatée en 2014. Enfin, des événements thématiques sont proposés au public tout au long de l'année au bassin et au centre de remise en forme afin de fidéliser la clientèle existante et d'attirer de nouveaux usagers.
- **Suivi strict et rigoureux des charges de personnel,** dont le coût propre aux agents de l'établissement (hors participation aux services centraux) baisse de 10% par rapport à 2014, générant une économie de 133 498 €. Ce gain a pu être réalisé grâce à une meilleure gestion du recours aux vacances pour les renforts et les remplacements de personnel durant les périodes de vacances et les week-ends et à la forte baisse des jours d'arrêts de travail (-44%), qui pesaient sur les comptes du syndicat. Il est important de noter que, même si l'on prend en compte le portage des agents des services centraux, la masse salariale totale du syndicat baisse de 1,6%
- **Maîtrise des fluides,** malgré la vétusté de l'équipement, dont le coût baisse de 13% pour l'eau, 3% pour l'électricité et 17% pour le gaz, générant une économie globale de 50 671 €. Ainsi, le poste Gaz (140 990 €) est devenu en 2015 moins onéreux que le poste Electricité (146 654 €) et il représente 16% des charges à caractère général (chapitre 011), au lieu de 21% en 2014 et de 26% en 2013, suite à l'adhésion au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (SIGEIF), le 1er juillet 2014.
- Sur les autres postes de dépenses, le **contrôle au plus juste des processus d'achats,** mis en place depuis quatre ans par le syndicat, a porté ses fruits. Il s'accompagne d'une implication des chefs de service dans le processus d'établissement des prévisions budgétaires et dans le dispositif de validation et de suivi des engagements.

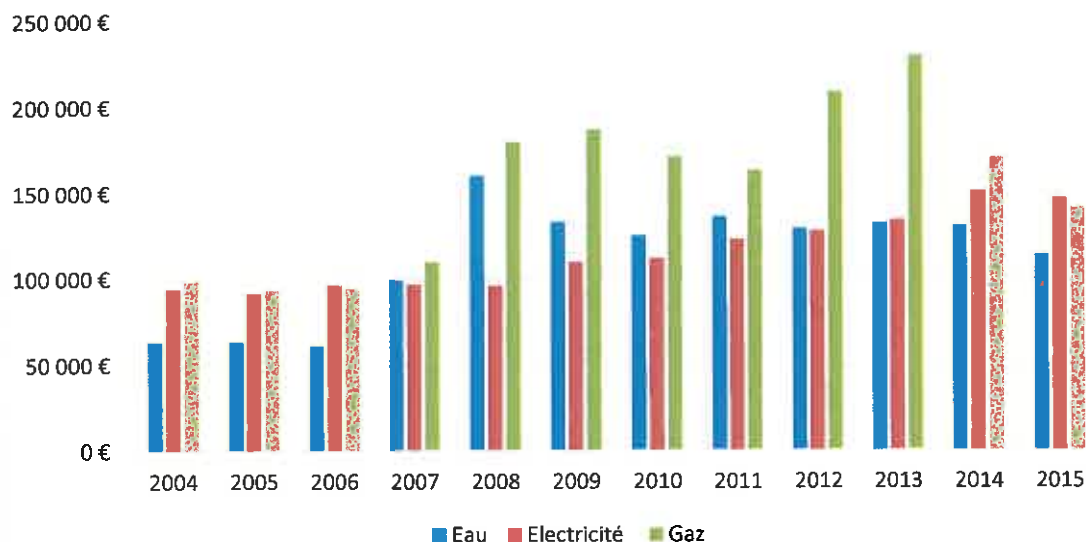
Le tableau suivant présente l'origine des variations de résultats entre 2015 et 2014 :

VARIATIONS NEGATIVES	k€	VARIATION POSITIVES	k€
Perte de recettes d'exploitation	71,86	Economie sur les fluides	50,67
Portage de Frais généraux mutualisés	127,14	Remboursement de frais généraux mutualisés	117,15
Dépenses d'exploitation	24,35	Economie sur la masse salariale globale	28,29
Dépenses diverses	11,12	Participations supplémentaires	43,75
		Remboursements sur rémunérations	84,97
Augmentation des dépenses	234,47	Augmentation des recettes	324,83
Variation du Résultat 2015/2014	90,36		

Concernant les travaux de l'équipement, une consultation a été lancée à l'automne 2015 pour la construction du bassin extérieur. Malheureusement, cet appel d'offres a été déclaré infructueux, les propositions financières des entreprises soumissionnaires ne permettant pas de respecter l'enveloppe prévisionnelle de 1 400 k€. En conséquence, il a été décidé de repousser la date de démarrage des travaux du bassin extérieur et de fusionner le dossier de consultation des entreprises du marché « bassin extérieur » avec celui du projet de réhabilitation de l'ouvrage existant, dans l'objectif d'obtenir de meilleurs prix lors d'une consultation unique au printemps 2016.

4.2 Zoom sur les fluides

Fluides : évolution des consommations



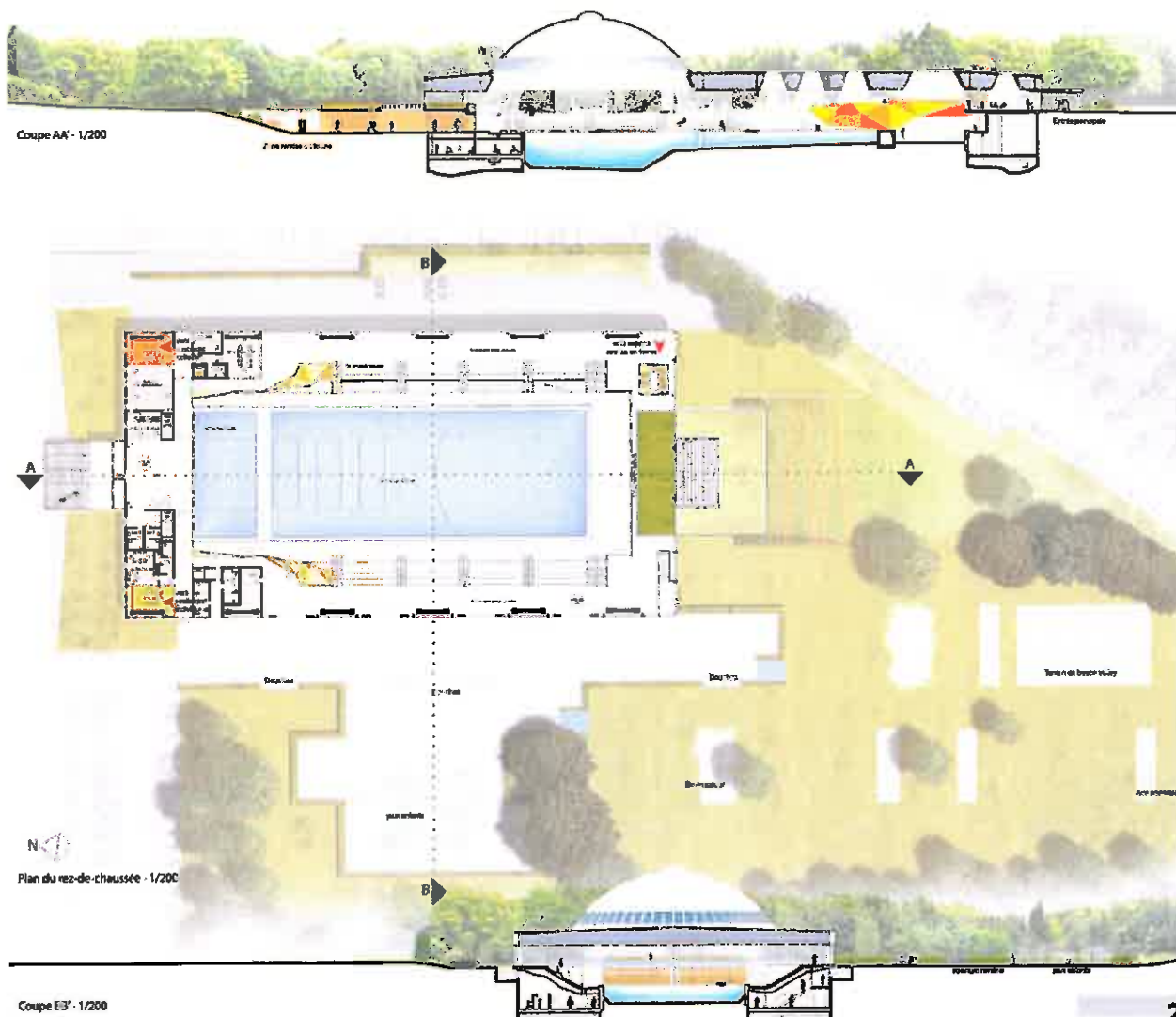
Le graphique illustre l'inflation des dépenses consacrées aux fluides par l'établissement depuis plus de dix ans, de 255 000 € en 2004 à 401 190 € en 2015 soit une progression globale de + 57% qui suit en cela l'augmentation du prix des fluides.

Les dépenses de fluides en 2015 (401 190,35 €) constituent 15% des dépenses totales de fonctionnement. **Elles ont baissé de 11,2% par rapport à 2014**, soit une économie sur l'exercice de 50 670,55 € grâce à une bonne maîtrise des consommations malgré par la dégradation des performances énergétiques du bâtiment. En détail, elles se décomposent comme suit :

- Le coût de l'eau (113 546,30 €) est en baisse de 13% par rapport à 2014, en raison d'une maîtrise consommations, en baisse de 5,6%, venant s'ajouter à une baisse du coût unitaire (2,964 €/m³ en 2015 contre 3,218 €/m³ en 2014, soit -7,88%).
- Le coût de l'électricité (146 653,72 €) est également en baisse de 2,8% par rapport à 2014, grâce à une baisse des consommations de 0,23% et malgré une hausse du coût unitaire de 6% (0,095 €/Kwh en 2015 contre 0,0893 €/Kwh en 2014).
- La baisse du coût du gaz est la plus notable (140 990,33 € soit -17,3% par rapport à 2014), en raison d'une légère baisse des consommations de 7% (hiver clément), combinée à une forte baisse du prix unitaire de 22,75%, suite à l'adhésion par le syndicat au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (SIGEIF), le 1er juillet 2014.

5 Les Faits marquants de l'année 2015

5.1 Un projet de réhabilitation qui avance



Après quarante années d'une exploitation tournée vers la satisfaction du public, il devenait nécessaire d'entamer une réflexion sur l'avenir de l'équipement, afin de prolonger et de pérenniser son attractivité. Même si de nombreux travaux d'entretien et de maintenance ont été menés au fil des ans, sans nuisance pour le fonctionnement du bâtiment, force est de constater qu'il est temps, aujourd'hui, d'opérer une **réhabilitation d'importance afin de donner à l'équipement un second souffle** dont les principaux enjeux et objectifs sont :

- De redonner du dynamisme et de l'attractivité à l'établissement,
- D'assurer une mise aux normes réglementaires,
- D'optimiser les fonctionnalités et les performances énergétiques pour une exploitation optimale.

Après avoir été invités à se prononcer sur l'étendue des travaux à réaliser, **les Maires des sept communes membres du Syndicat et le Comité en date du 4 octobre 2012** se sont accordés sur la nature des travaux et sur l'enveloppe financière, soit un **montant Hors Taxes de 8 099 500 €** (valeur mars 2012), hors subventions et FCTVA .

Le cabinet Thierry Nabères Architectes (TNA) a remporté en 2013 le concours pour la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

En juin 2014, le syndicat Piscine a décidé de résilier le marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclu avec la société ISC en raison d'un manque de conseil, d'information et d'accompagnement ainsi qu'une absence de contrôle et de cadrage du travail du maître d'ouvrage.

Afin d'assurer la continuité de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, un nouveau marché a été lancé et, en septembre 2014, Mission H2O a remporté le concours de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'avant-projet sommaire a ainsi pu être accepté en janvier 2015 et l'avant-projet définitif en juin 2015.

5.2 Vers une continuité de l'activité pendant les travaux : construction d'un bassin extérieur

Un groupe de travail avait été formé à l'automne 2014 pour réfléchir sur le devenir de l'établissement pendant la durée des travaux de 2016 à 2018.

Monsieur Benoît BURGAUD, 1^{er} Vice-président, avait donné la synthèse des réflexions de ce groupe lors du Comité Syndical du 17 décembre 2014. Ainsi, la piste de l'exploitation d'un bassin extérieur avait été retenue, car cet équipement permet :

- De proposer une activité pendant la durée des travaux.
- De minimiser les coûts pendant cette période compte tenu des recettes qu'il génère.
- D'offrir un service supplémentaire qui, à périmètre constant, ne pèse pas exagérément sur les contribuables selon des hypothèses pessimistes.

Ce projet a avancé en 2015. Ainsi, lors du vote du budget primitif 2015, il a été décidé de la construction, en 2016, d'un bassin extérieur de faible profondeur, d'une longueur de 25 mètres pour une largeur de 15 mètres, afin de permettre la continuité de l'exploitation pendant la fermeture de 2 ans pour les travaux de réhabilitation, pour un montant estimatif de 1 000 000 € HT et de proposer par la suite une offre élargie aux usagers.

Les avant-projets sommaires et définitifs pour ce nouveau bassin ont été validés par le Syndicat fin juin 2015.

A l'automne 2015, l'occupation de ce bassin pendant les travaux par les différents utilisateurs (public, scolaires, institutionnels ou associations) a fait l'objet d'une longue réflexion pour établir un planning.

5.3 Site internet

En matière de communication, on peut noter la mise en ligne en octobre 2015 du site internet des syndicats intercommunaux à l'adresse <http://www.sisgel.fr/> dont le SICGP fait partie.

6 Perspectives

L'année 2016 sera marquée par la mise en place de la consultation des entreprises dans la perspective d'un démarrage des travaux au cours du dernier trimestre 2016 et par la préparation de la mise en exploitation du bassin extérieur le temps des travaux de réhabilitation.

7 Annexes

Annexe 1

Délégués

Madame	Isabelle BOUCHERIE	Conseillère Municipale	Députée titulaire	78240	AIGREMONT
Monsieur	José CARRAT	Conseiller Municipal	Député titulaire	78240	AIGREMONT
Madame	Emmanuelle SADOON	Maire Adjointe	Députée suppléante	78240	AIGREMONT
Madame	Cinthia DOMINGUES	Conseillère municipale	Députée suppléante	78240	AIGREMONT
Monsieur	Philippe FAISSEAU	Maire Adjoint	Député titulaire	78240	CHAMBOURCY
Madame	Pascale MERIDA	Maire Adjointe	Députée titulaire	78240	CHAMBOURCY
Monsieur	Gilbert ROUAULT	Conseiller Municipal	Député suppléant	78240	CHAMBOURCY
Madame	Sophie BELLEVAL	Maire Adjointe	Députée suppléante	78240	CHAMBOURCY
Monsieur	Alain TORET	Maire Adjoint	Député titulaire	78230	LE PECQ
Monsieur	Sébastien PLOUVIER	Maire Adjoint	Député titulaire	78230	LE PECQ
Monsieur	Jean-Noël AMADEI	Maire Adjoint	Député suppléant	78230	LE PECQ
Monsieur	Michel STOFFEL	Conseiller Municipal	Député suppléant	78230	LE PECQ
Monsieur	Abel VINTRAUD	Conseiller Municipal	Député titulaire	78110	LE VESINET
Monsieur	Francis GUIZA	Maire Adjoint	Député titulaire	78110	LE VESINET
Monsieur	François GLUCK	Conseiller Municipal	Député suppléant	78110	LE VESINET
Monsieur	Frédéric GOZLAN	Conseiller Municipal	Député suppléant	78110	LE VESINET
Madame	Brigitte MORVANT	Maire	Députée titulaire	78750	MAREIL-MARLY
Monsieur	Philippe BARDET	Maire Adjoint	Député titulaire	78750	MAREIL-MARLY
Madame	Maria WENTHOLT	Conseillère Municipale	Députée suppléante	78750	MAREIL-MARLY
Madame	Anne-Sophie TALTAVULL	Conseillère Municipale	Députée suppléante	78750	MAREIL-MARLY
Monsieur	Benoît BURGAUD	Maire Adjoint	Député titulaire	78160	MARLY-LE-ROI
Monsieur	Fabrice TENNESON	Conseiller Municipal	Député titulaire	78160	MARLY-LE-ROI
Madame	Esther NOMME	Conseillère Municipale	Députée suppléante	78430	MARLY-LE-ROI
Monsieur	Jacques CHESNAIS	Conseiller Municipal	Député suppléant	78160	MARLY-LE-ROI
Monsieur	Emmanuel LAMY	Maire	Député titulaire	78100	ST-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur	Nicolas ROUSSEAU	Maire Adjoint	Député titulaire	78100	ST-GERMAIN-EN-LAYE
Madame	Agnès CERIGHELLI	Maire Adjointe	Députée suppléante	78100	ST-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur	Serge MIRABELLI	Conseiller Municipal	Député suppléant	78100	ST-GERMAIN-EN-LAYE

Annexe 2

Membres du Bureau

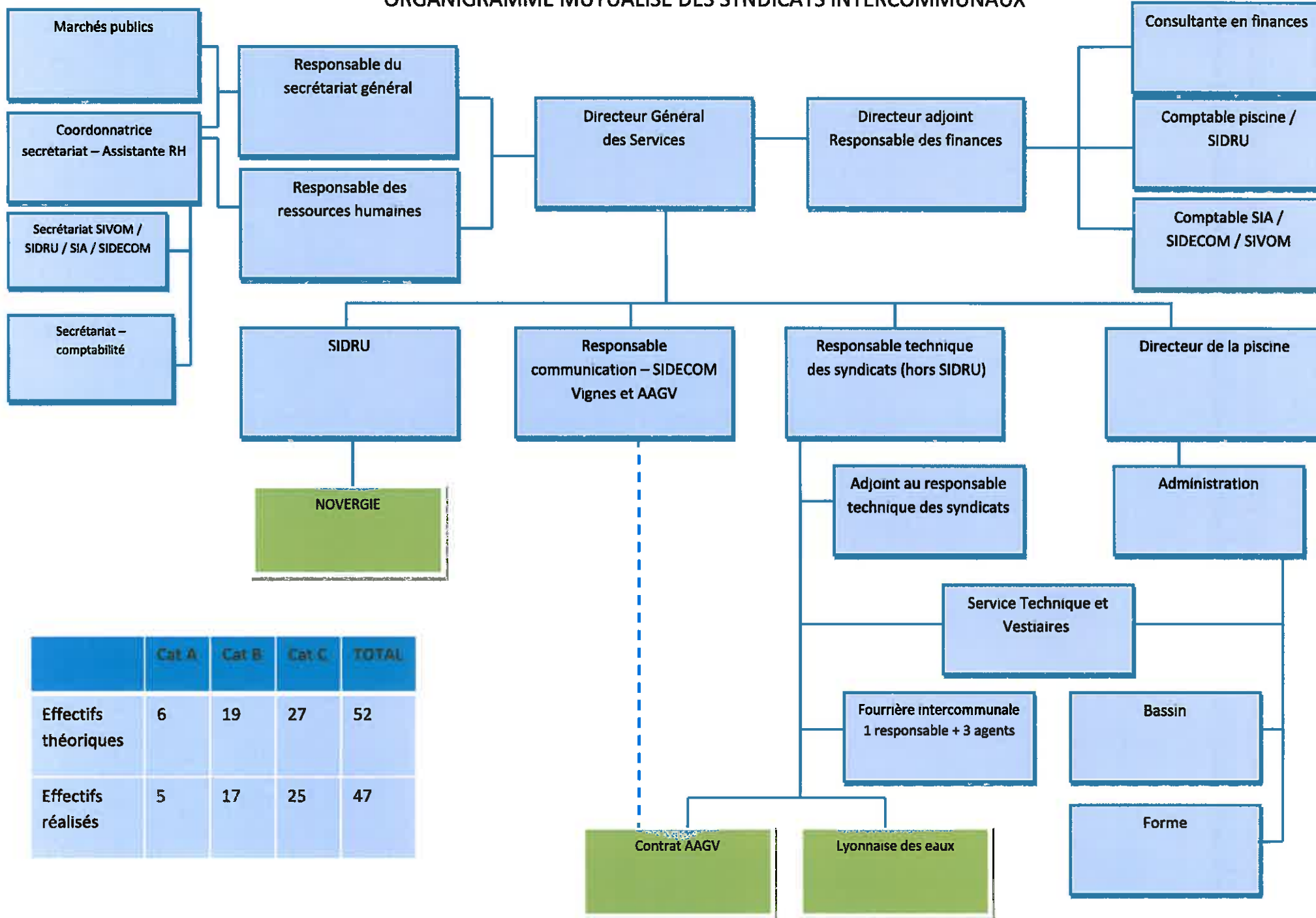
Qualité	Nom	Titre	CP	Ville
Monsieur	Emmanuel LAMY	Président	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur	Benoît BURGAUD	1er Vice-Président	78160	MARLY-LE-ROI
Monsieur	Philippe FAISSEAU	2ème Vice-Président	78240	CHAMBOURCY
Monsieur	Abel VINTRAUD	3ème Vice-Président	78110	LE VESINET
Monsieur	Sébastien PLOUVIER	Secrétaire	78230	LE PECQ
Monsieur	Philippe BARDET	Assesseur	78750	MAREIL-MARLY
Monsieur	José CARRAT	Assesseur	78240	AIGREMONT
Monsieur	Francis GUIZA	Assesseur	78110	LE VESINET
Monsieur	Nicolas ROUSSEAU	Assesseur	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Annexe 3

Membres de la commission d'appels d'offres et de la commission des achats

Qualité	Nom	Titre	CP	Ville
Monsieur	Alain TORET	Président	78230	LE PECQ
Monsieur	Abel VINTRAUD	Membre titulaire	78110	LE VESINET
Monsieur	Benoît BURGAUD	Membre titulaire	78160	MARLY-LE-ROI
Monsieur	Philippe FAISSEAU	Membre titulaire	78240	CHAMBOURCY
Monsieur	Sébastien PLOUVIER	Membre titulaire	78230	LE PECQ
Madame	Isabelle BOUCHERIE	Membre titulaire	78240	AIGREMONT
Monsieur	Francis GUIZA	Membre suppléant	78110	LE VESINET
Madame	Agnès CERIGHELLI	Membre suppléante	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur	Gilbert ROUAULT	Membre suppléant	78240	CHAMBOURCY
Monsieur	Jean-Noël AMADEI	Membre suppléant	78230	LE PECQ
Madame	Pascale MERIDA	Membre suppléante	78240	CHAMBOURCY

ORGANIGRAMME MUTUALISE DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX



	Cat A	Cat B	Cat C	TOTAL
Effectifs théoriques	6	19	27	52
Effectifs réalisés	5	17	25	47

Annexe 5

Contrats en cours en 2015

SOCIETE	Objet	I/F	D/R
OVH	Abonnement hébergement messagerie via internet	F	D
TELIMA MONEY	Maintenance des terminaux bancaires	F	D
GASTINNE - SCUTUM	Contrat télésurveillance	F	D
BUREAU VERITAS	Vérification des installations techniques – appareils de levage + installations de Gaz	F	D
AIR LIQUIDE SANTE	Convention Ecopass bouteilles Gaz	F	D
WYTWER THIERRY	Maintenance matériels cardio au Centre de remise en forme	F	D
ELIS -MAJ	Fourniture de bonbonnes d'eau et entretien de la fontaine à eau	F	D
RECORD	Maintenance porte automatique	F	D
TOPSEC	Exploitation du distributeur automatique accessoires de natation	F	R
AXA ASSURANCE	Assurance contre le vol	F	D
KONICA MINOLTA	Maintenance copieur Bizhub C364E	F	D
EAVP	Maintenance de la détection alarme intrusion	F	D
ORANGE	Ligne internet + box pro + accès terminaux bancaires	F	D
BUREAU VERITAS	Vérification des installations énergie thermique	F	D
BUREAU VERITAS	Vérification des installations électriques	F	D
MMA ASSURANCE	Assurance deux roues scooter	F	D
OFFICIUM	Nettoyage de la vitrerie	F	D
ITAC	Maintenance de l'équipement téléphonique	F	D
SFR	Lignes fixes + mobiles	F	D
ECOLAB	Service dératisation & désinsectisation	F	D

SOCIETE	Objet	I/F	D/R
LOOMIS	Transport de fonds fourgons blindés	F	D
GE CAPITAL	Location copieurs Konica-Minolta - service centraux	F	D
CUBE	Contrat infogérance support et système réseau informatique	F	D
SAVELYS	Maintenance des chaudières	F	D
KONICA MINOLTA	Maintenance copieurs relévé copies - service centraux	F	D
AXA ASSURANCE	Assurance responsabilité civile	F	D
HEXAGONE	Maintenance des 2 robots aspirateurs de bassins	F	D
IVS	Redevance distributeur boissons et alimentation	F	R
VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Redevance dans le cadre de l'enlèvement des déchets	F	D
HYGIATECH	Mesures qualité de l'air + eau + légionnelles	F	D
ELISATH	Maintenance billetterie & contrôle d'accès	F	D
LEXIS NEXIS	Abonnement internet secteur public - service centraux	F	D
CNFPT	Confection des payes et bulletins	F	D
AQUITY SOFTWARE	Maintenance + hébergement + assistance logiciel -service centraux	F	D
MG INTERNATIONAL	Maintenance système Poséïdon	F	D
LA NOE	Entretien des espace verts	F	D
MMA ASSURANCE	Assurance multirisque pro	F	D
VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Mise à disposition des équipements municipaux - service centraux	F	D
ETABLISSEMENT CATU	Fourniture petits matériels sécurité électrique	F	D
AGENCY TECHNICAL SERVICES	Fourniture de panneaux avec structures	F	D
CARSO	Analyses des eaux de bassins + réseau d'alimentation	F	D
SONEPAR ILE DE FRANCE	Fourniture en balastes éclairages lampes sodium	F	D

PERFORMANCE SYSTEME	Fourniture + pose porte aluminium	F	D
SGEM	Remplacement roulements moteurs pompes bassins	F	D
WATERFORM	Formation aquatraining MNS	F	D
FILTRES FOURNIER	Fourniture de diatomées – poudre pour la filtration à décollematage	F	D
LYRECO France	Fournitures administratives - services centraux	F	D
DISTRISSEL	Fourniture de sel pastilles pour adoucisseur	F	D
UGAP	Fournitures adminiytratives - services centraux	F	D
OCEDIS	Fourniture de produits de traitement de l'eau des bassins	F	D
GROUPE MONITEUR	Insertion annonce poste responsable financier - service centraux	F	D
EMERSON	Remplacement d'un jeu de batteries - centrale éclairage de secours	F	D
ARFA	Formation BP JEPS MNS	F	D
HERMES COMMUNICATION	Plan communication – réalisation affiche travaux	F	D
ELISATH	Fourniture de cartes magnétiques piscine et forme	F	D
SPS FILETS	Fourniture et mise en place d'un filet de sécurité au centre de remise en forme	F	D
HERMES COMMUNICATION	Création panneaux illustration avec éléments fournis	I	D
GROUPE 5S	Fourniture d'entretien diverses	F	D
UNIVAR	Fourniture de produits de traitement de l'eau des bassins	F	D
DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE - CEDEO	Fourniture en matériels sanitaire & chauffage	F	D
GAZECHIM	Fourniture de chlore gazeux en bouteille	F	D
LYONNAISE DES EAUX	Fourniture en eau	F	D
ENGIE	Fourniture de GAZ	F	D
EDF	Fourniture d'électricité	F	D

Annexe 6

Marchés conclus en 2015 à partir de 15 000 €

SOCIETE	OBJET	I/F	DATE DU MARCHÉ	MONTANT HT
ADELYA	Marché de fournitures et de livraison de produits d'entretien pour la piscine de Saint-Germain-en-Laye	F	08/04/2015	Marché à bon de commande- Minimum : 5 000€ Maximum : 20 000€
TPSP	Marché de prestations de sécurité de jour	F	18/09/2015	Marché à bon de commande -Maximum : 40 000€
SSP	Marché de prestations de sécurité de nuit	F	18/09/2015	Marché à prix global et forfaitaire : 68 322,15€
H2O	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération de réhabilitation et de mise aux normes de la piscine de Saint-Germain-en-laye	I	29/05/2015	25 300€
INEXINE	Marché site internet	F	30/04/2016	20 425€
TNA	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la mise aux normes de la piscine olympique de Saint-Germain-en-Laye	I	29/05/2015	Tranche ferme : 120 200€ Tranche conditionnelle : 10 000€

04000 -SI GESTION PISCINE ST GERMAIN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	234 694,31	0,00	-355 731,11	0,00	-121 036,80
Fonctionnement	274 345,98	0,00	182 291,97	0,00	456 637,95
TOTAL I	509 040,29	0,00	-173 439,14	0,00	335 601,15
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	509 040,29	0,00	-173 439,14	0,00	335 601,15

Saint-Germain-en-Laye, le 15 SEP. 2016

Le Président du Syndicat Intercommunal

A

Mesdames les Maires des communes
membres

Messieurs les Maires des communes
membres

Réf : 75SIA16

Affaire suivie par : Alice BRANDENBURG

Tél : 01 30 87 21 12 – Fax : 01 30 87 21 27

alice.brandenburg@saintgermainenlaye.fr

Objet : rapport d'activité 2015 - Syndicat SIA

Conformément à l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative à la simplification de la coopération intercommunale, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'activité 2015 du Syndicat SIA.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Compte administratif de l'exercice 2015 vous ayant déjà été précédemment transmis dans sa totalité, seul le résultat d'exécution est joint à ce document.

Par ailleurs, vous trouverez également ci-joint le rapport annuel 2015 du délégataire.

Je reste à votre disposition pour toute autre précision dont vous pourriez avoir besoin.



Emmanuel LAMY

Président du Syndicat Intercommunal



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'ASSAINISSEMENT
de la Région
de Saint-Germain-en-Laye
(SIARSGL)**

RAPPORT D'ACTIVITE 2015

SOMMAIRE

1. CARTE D'IDENTITE	3
1.1. TERRITOIRE	3
1.2. COMPETENCES	4
1.3. HISTORIQUE	4
1.4. PATRIMOINE	5
1.5. ELUS.....	5
2. LES MOYENS DU SYNDICAT	5
2.1. ORGANIGRAMME	5
2.2. AIDES EXTERIEURES	7
3. ACTIVITES ET RESULTATS 2015.....	7
3.1. ACTIVITE ADMINISTRATIVE	7
3.2. INDICATEURS TECHNIQUES.....	8
3.3. INDICATEURS FINANCIERS.....	10
4. FAITS MARQUANTS 2015	14
4.1. LA VIE PROPRE DU SYNDICAT.....	14
4.2. POINTS D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	15
4.3. NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT SYNDICAL 2015.....	16
5. OBJECTIFS 2016	21

1. Carte d'identité

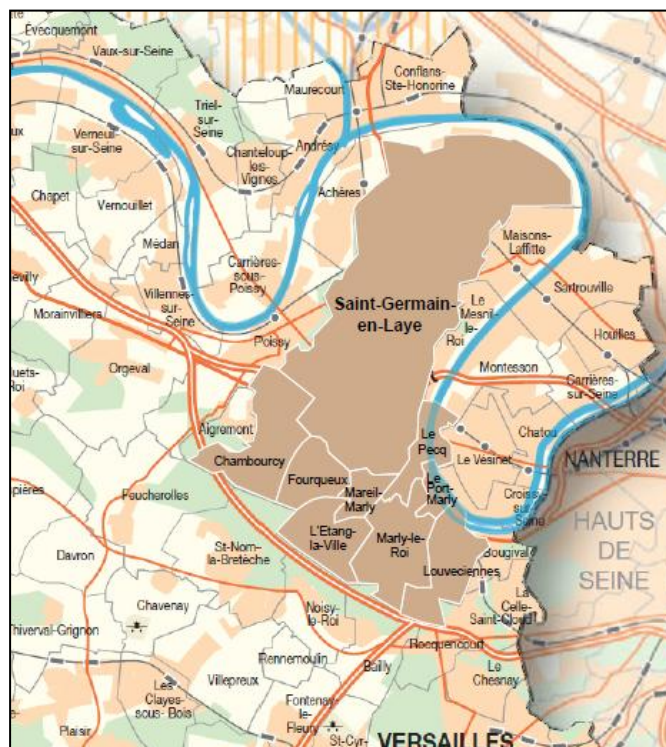
1.1. Territoire

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (S.I.A.R.S.G.L.) est composé de 9 communes dont 6 communes pour la totalité de leur territoire :

- L'Etang-la-Ville,
- Fourqueux,
- Mareil-Marly,
- Marly-le-Roi,
- Le Port-Marly,
- Saint-Germain-en-Laye,

et 3 partiellement :

- Chambourcy (versant sud),
- Louveciennes (le Bas Prunay)
- Le Pecq (rive gauche).



Le SIA dessert 12 457 abonnés au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 0,1% par rapport à l'année 2014 (+ 14 abonnés actifs).

1.2. Compétences

Selon les statuts adoptés par Délibération du Comité Syndical du 20 novembre 2007 et approuvés par Arrêté Préfectoral du 9 avril 2008, le Syndicat Intercommunal est chargé du transport des eaux usées et pluviales, collectées par ses communes membres, soit sous forme séparative, soit sous forme unitaire, jusqu'au poste Rive Gauche où elles sont ensuite rejetées dans le réseau du S.I.A.B.S.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement peut exceptionnellement collecter directement ces effluents dans les rues où les communes ne disposant pas d'assainissement propre et où le collecteur du Syndicat est le seul équipement existant.

Le Syndicat a donc compétence pour traiter :

- ✓ de l'ensemble des collecteurs et galeries figurant à son patrimoine,
- ✓ des ouvrages annexes permettant l'acheminement des effluents et figurant également à son patrimoine : postes de relevage, vannes, déversoirs d'orage, chambres à sable etc.

Le Syndicat est chargé :

- de l'entretien général de son réseau et de ses équipements
- de tous travaux nécessaires sur le réseau : réhabilitation, restructuration, élargissement, renforcement etc.
- de toutes études nécessaires à l'accomplissement de ces missions,
- de tous ouvrages destinés à réguler l'écoulement des eaux et à lutter contre les inondations (bassin de stockage, etc.) et notamment la gestion des rus.

1.3. Historique

A l'origine, le Syndicat était créé pour :

- construire un collecteur unitaire destiné à doubler le ru de Buzot et à rendre à ce dernier son caractère de ruisseau naturel,
- construire un collecteur eaux usées à Port-Marly et Marly-le-Roi,
- construire un collecteur eaux usées le Pecq/Saint-Germain Nord aboutissant au Pont du Pecq,
- construire un collecteur eaux usées du Golf et du Pont du Pecq, un poste de refoulement et une conduite sous le Pont du Pecq,
- étudier la jonction de ce système avec l'émissaire Sèvres-Achères,
- entretenir et exploiter ce réseau,

Depuis, sont venus s'ajouter à ces objectifs d'origine, de nombreux collecteurs sur les communes du Syndicat dont ceux des rus canalisés : ru de Buzot, ru de Marly et ru de l'Étang-la-Ville ainsi que leurs installations annexes.

Une modification des statuts du Syndicat a été entérinée par le Comité Syndical le 20 novembre 2007. Cette modification avait pour objectif de remettre à jour l'objet du Syndicat, son organisation, et de définir la répartition de la charge des investissements. Elle a été entérinée par arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye le 9 avril 2008.

1.4. Patrimoine

Le réseau comporte actuellement le linéaire suivant, précisé grâce au SIG (système d'information géographique) mis en place par le Fermier, la Lyonnaise des Eaux :

- 15 274 ml en unitaire
- 12 764 ml en eaux usées, (dont 361 ml de canalisation de refoulement)
- 11 177 ml en eaux pluviales dont le ru de Buzot, le ru de l'Etang et le ru de Marly

soit un total de 39 215 mètres linéaires.

Le réseau est composé également de :

- 10 chambres à sable,
- 16 déversoirs d'orage,
- 2 siphons (le Port-Marly/le Pecq),
- 3 postes de relèvement, 2 situés sur la commune du Pecq, 1 sur Le Port-Marly,
- 1 bassin d'orage, situé rue Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye,
- 1 vanne de délestage, Le Pecq,
- 9 points de mesures pour l'auto-surveillance du réseau,
- 2 pluviomètres.

1.5. Elus

Le Comité du SIARSGL est composé de 18 membres titulaires. Il existe autant de suppléants que de titulaires, soit 18.

☞ voir en annexe 1 la liste des membres du Comité.

Le bureau syndical est constitué du Président, de 2 vice-présidents, d'un secrétaire et de 2 assesseurs.

☞ voir en annexe 2 la liste des membres du bureau et en annexe 3 la composition de la commission d'appel d'offres et des achats.

2. Les Moyens du Syndicat

2.1. Organigramme

Le SIA fait partie du service des syndicats intercommunaux ayant leur siège à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye. Ce service regroupe 5 syndicats. Les moyens humains et techniques sont mis en commun dans le cadre d'une mutualisation des coûts.

Pour l'année 2015, les charges de personnel du SIA ont été de 149 483,10 € :

- 50 368,78 € pour l'ingénieur en 2015 (dont 20 628,28 € remboursés dans le cadre de la mutualisation des syndicats);
- 99 114,32 € pour la quote-part du service des Syndicats.

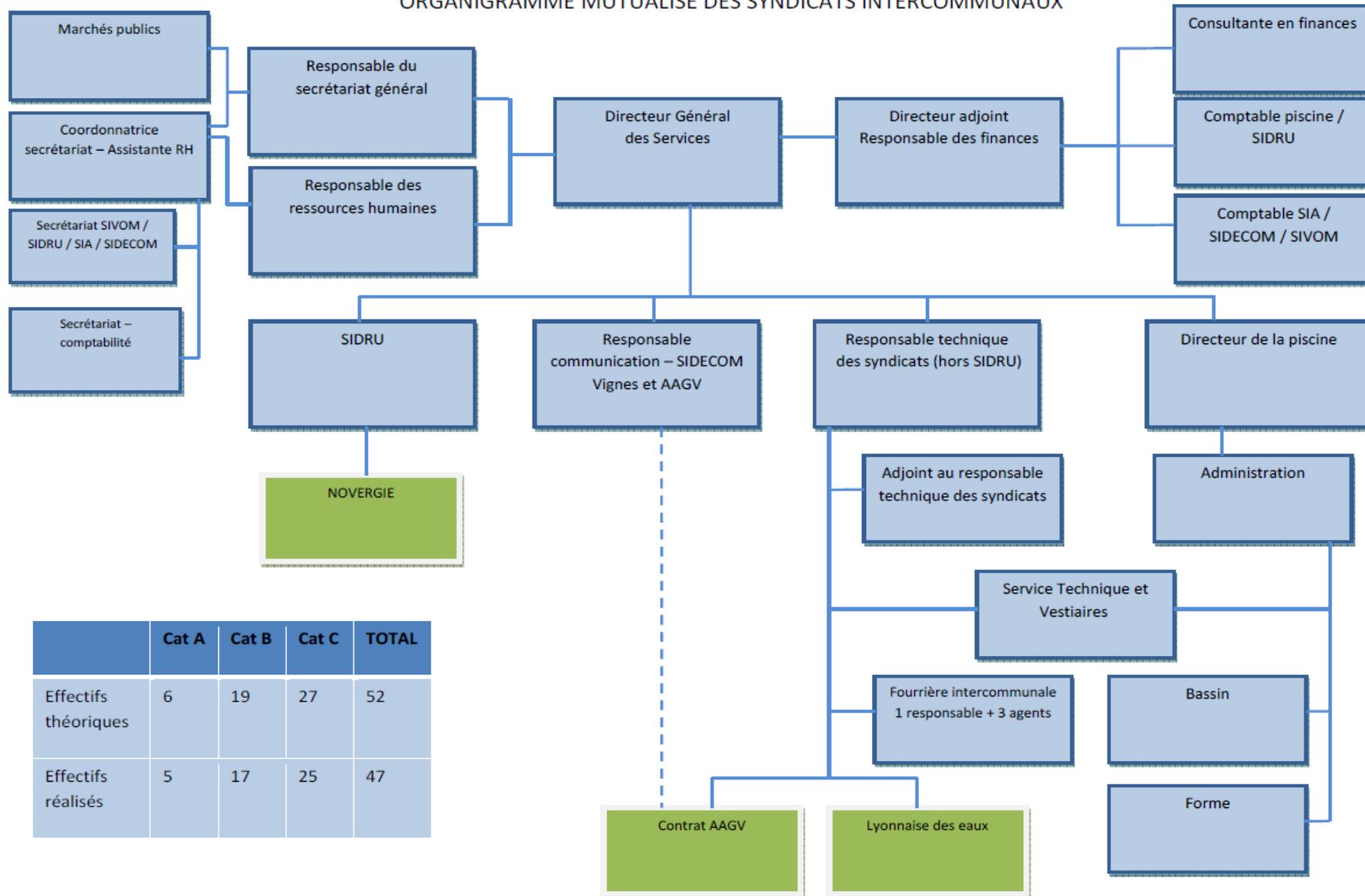
Cela représente en équivalent temps plein travaillant pour le SIA :

Catégorie A : 1,68

Catégorie B : 0,51

Catégorie C : 0,68

ORGANIGRAMME MUTUALISE DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX



	Cat A	Cat B	Cat C	TOTAL
Effectifs théoriques	6	19	27	52
Effectifs réalisés	5	17	25	47

2.2. Aides extérieures

Le contrat de Délégation de Service Public (D.S.P.), par affermage, a été signé avec la Lyonnaise des Eaux, agence du Pecq, le 14 mars 2010 pour une durée de 8 ans. Dans ce cadre, la société assure l'entretien et la maintenance du réseau d'assainissement et des installations annexes.

☞ voir en annexe 4, la synthèse du rapport annuel du délégataire 2015

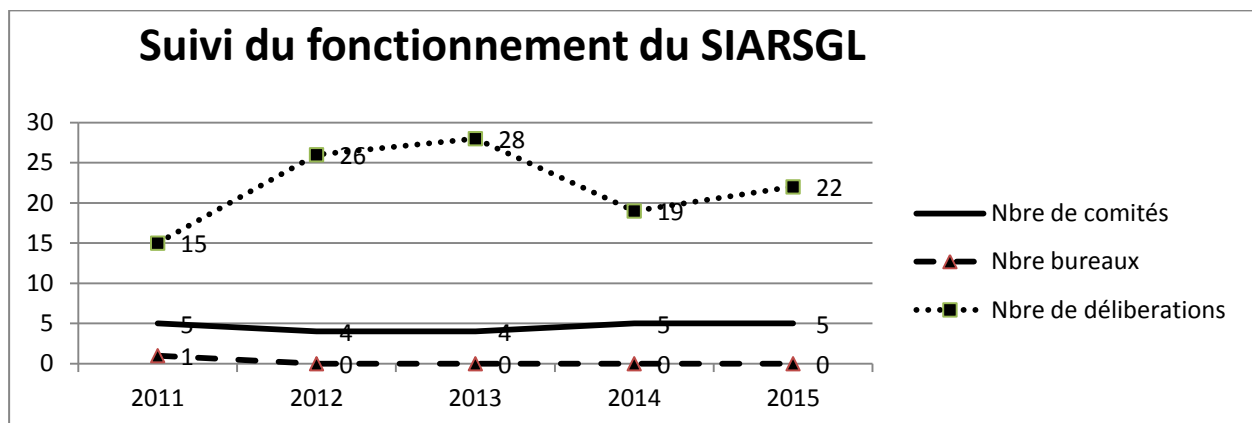
3. Activités et résultats 2015

3.1. Activité administrative

Le nombre moyen des Comités par an est de quatre. En 2015, le Comité du Syndicat s'est réuni cinq fois. En 2015, le Bureau ne s'est pas réuni.

Le détail des actes du Syndicat est listé dans le tableau ci-dessous.

L'activité du Syndicat sur l'année 2015 se maintient par rapport aux années précédentes.



	2011	2012	2013	2014	2015
Rapports présentés au Comité	25	26	23	28	22
dont délibérations	15	26	28	19	22
Arrêtés	0	4	2	7	0
Décisions	2	10	10	9	9
Courriers entrants	546	587	384	173	486
Courriers sortants	139	236	109	323	143
Mandats	249	363	254	232	214
Titres	37	47	33	30	53

Tableau du nombre total des actes du SIA

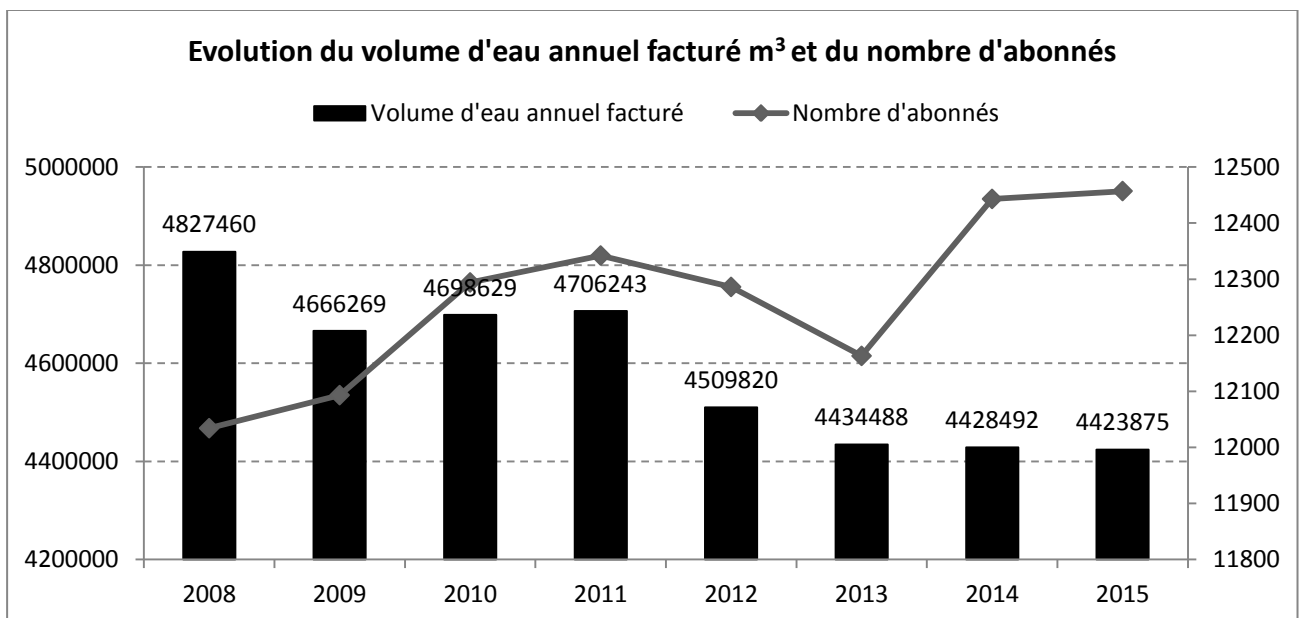
3.2. Indicateurs techniques

Nombre d'abonnés et volume d'eau annuel

En 2015, le nombre d'abonnés est de 12 457 soit une augmentation de 0,1 % (14 abonnés en plus).

En 2015, le volume d'eau facturé a été de 4 423 875 m³ soit une hausse de 0,85 % par rapport à 2014.

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Volume d'eau annuel facturé	4 706 243	4 509 820	4 434 488	4 428 492	4 423 875
Nombre d'abonnés	12 342	12 286	12 163	12 443	12 457



Le volume d'eau de l'année 2015 a légèrement baissé. La diminution du volume consommé est en cohérence avec les observations sur les contrats du Déléguataire dans la région.

Volumes déversés au milieu naturel

Malgré une pluviométrie plus faible qu'en 2014, les déversements en Seine sont stables à près de 9% du total du volume transitant dans le réseau et ce malgré la remise en service du point d'auto-surveillance du déversoir de Normandie depuis avril 2015.

On constate une meilleure répartition des effluents déversés avec une part beaucoup plus importante durant le temps de pluie ce qui limite la pollution. Il y donc une nette amélioration du fonctionnement du réseau, du fait du remplacement de la grille du déversoir d'orage Prairies et un meilleur fonctionnement du dégrilleur Fonderie, deux actions qui permettent un colmatage moins fréquent.

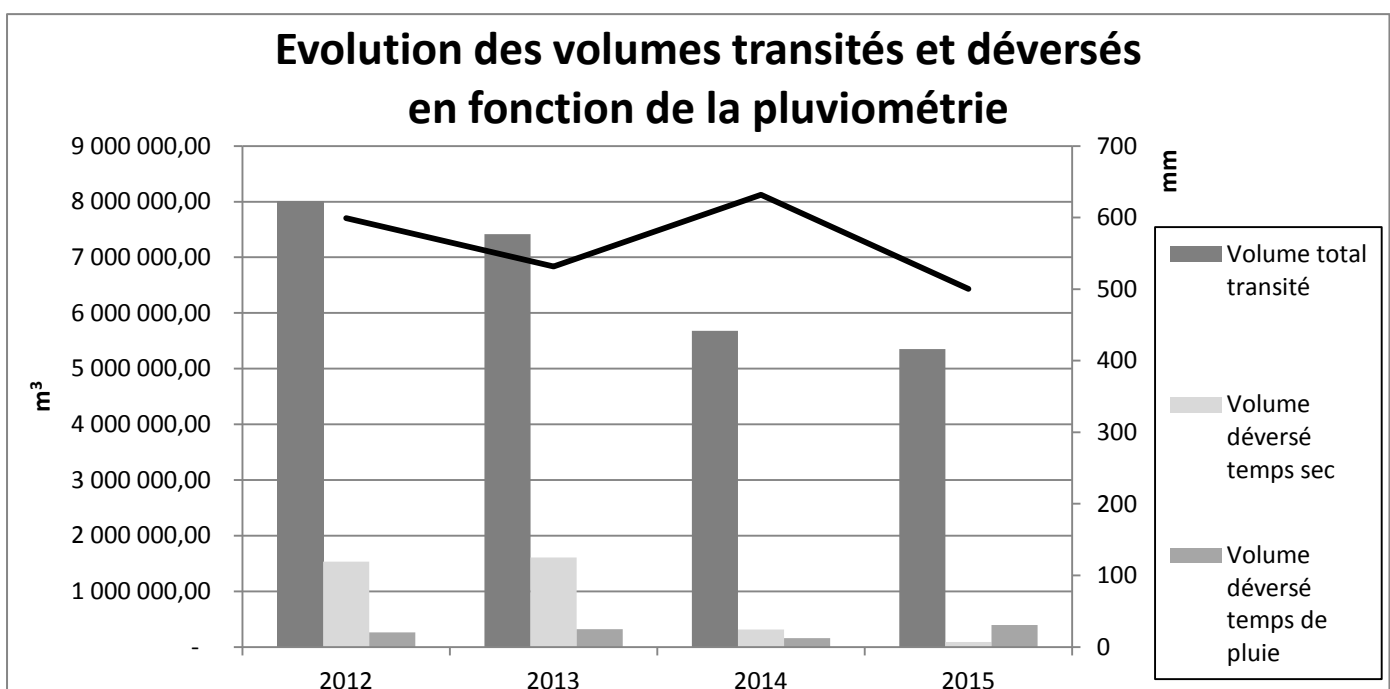
Concernant la répartition des déversements sur les déversoirs, pour le temps de pluie comme pour le temps sec, les volumes sont quasiment équivalents sur les deux déversoirs Normandie et Prairies. Pour mémoire, en 2013, le volume de temps sec déversé par le déversoir d'orage des Prairies représentait 21% du total transitant, en 2014, 6% et en 2015 1%.

La moyenne des déversements au milieu naturel sur l'année 2015 est de **5 648 équivalents-habitants par jour** (11 371 eq/hab en 2014 et 28 920 eq/hab en 2013) :

- **en temps de sec** : 1 094 eq/hab (9 403 eq/hab en 2014 et 25 083 eq/hab en 2013)
- **en temps pluie** : 4 554 eq/hab (1 968 eq/hab en 2014 et 3 837 eq/hab en 2013)

La population desservie par le système d'assainissement du SIA est de 88 462 habitants. Le chiffre de **5 648 équivalents-habitants** correspond donc à environ **6%** de pollution qui va directement en Seine. Nous observons une diminution des pollutions rejetées en Seine (de 8% en 2014 à 6 % en 2015) grâce à la diminution des rejets de temps secs.

Les rejets de temps secs, cause principale de la pollution au milieu naturel, sont la résultante d'un système d'assainissement unitaire sous-dimensionné alors qu'il devrait permettre de contenir les effluents de temps secs à minima (sauf contrainte de maintenance). Les travaux d'investissement sur le réseau du SIA qui reprendront en 2017 ont pour objectif de réduire et limiter les rejets de temps secs au milieu naturel et notamment au déversoir d'orage des Prairies, principal responsable de la pollution du milieu naturel.



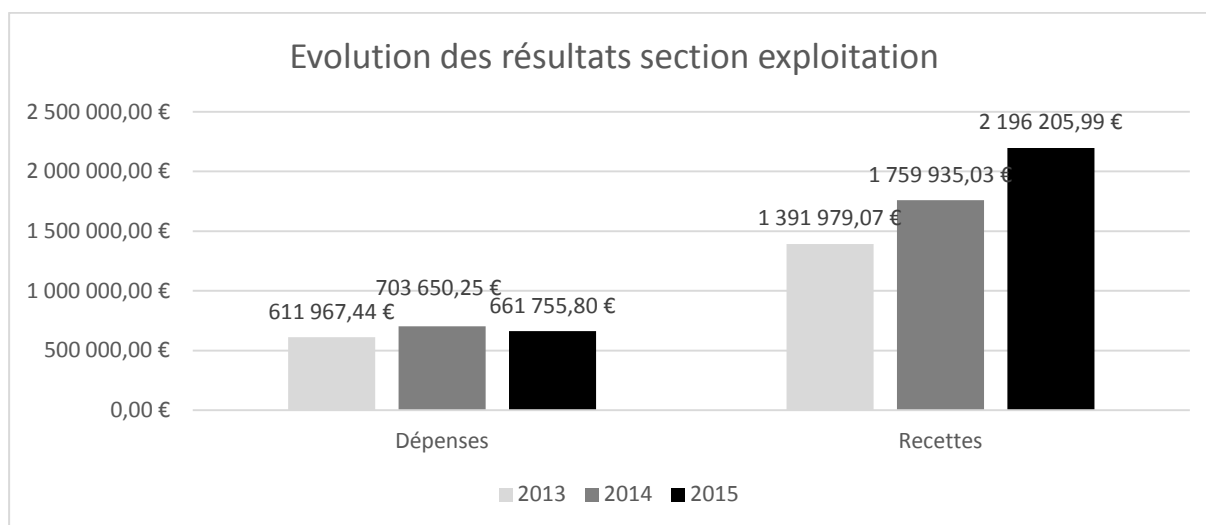
3.3. Indicateurs financiers

➤ **Compte Administratif**

L'exercice 2015 est marqué par les faits suivants :

- Le programme de travaux du déversoir d'orages Prairies au Pecq et du bassin Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye, suspendu en 2013 en raison du contentieux sur l'étude de temps de pluie menée par le cabinet Hydratec, est définitivement abandonné. Le syndicat a engagé une procédure contre le cabinet en déposant une requête indemnitaire auprès du Tribunal Administratif.
- Les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées traversant la parcelle du Quick au Pecq ont été achevés au cours de l'exercice. Cette branche principale de transport des effluents présentait des dégradations importantes pour lesquelles une ouverture en tranchée sous la voie du Drive du restaurant a dû être réalisée. Un gainage de la canalisation en aval a été réalisé pour les dégradations superficielles.
- Le syndicat a procédé à la réalisation d'une campagne de travaux sur son réseau dont l'objectif était d'en assurer une maintenance sécurisée et optimale.
 1. Chambre à sable du ru de Buzot rue Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye : réhabilitation de l'intérieur de la chambre pour assurer son étanchéité, création de nouveaux batardeaux pour son entretien et changement des plaques d'ouverture pour permettre une maintenance sécurisée.
 2. Chambre à sable réseau unitaire Quick au Pecq : changement des plaques d'ouverture pour permettre une maintenance sécurisée.
 3. Vanne Normandie au Pecq : création d'un batardeau afin de permettre un isolement de la vanne pour sa maintenance et le curage de la décantation amont.
 4. Canalisation du chemin de halage au Port-Marly : réalisation d'un regard sur le croisement entre l'antenne d'assainissement de la rue du Val André et la canalisation principale du chemin de halage.
 5. Chambre de répartition des Pyramides : création d'une canalisation de by-pass avec des vannes associées afin de pouvoir mettre cette chambre à sec et permettre ainsi son curage et entretien.
 6. Collecteur route de Versailles à Marly-le-Roi : gainage d'environ 70 mètres linéaires du collecteur eaux usées qui présentait des intrusions de racines par les joints entre canalisations.
- Le schéma directeur d'assainissement a été réalisé par le cabinet Merlin qui a proposé au comité quatre scénarios de restructuration du réseau du Syndicat, dans l'objectif de maîtriser la pollution rejetée en milieu naturel et de prévenir les risques de débordements et d'inondations. Le scénario retenu par les élus prévoit un programme de travaux d'envergure en quatre phases sur une période de 15 ans, pour un coût prévisionnel de 26,1 millions d'euros hors taxes.

- Les volumes d'eaux usées constatés en 2015 sont en légère baisse (-0,10%) par rapport à 2014.



EXPLOITATION :

	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux d'exécution
DEPENSES	2 091 655,78 €	661 755,80 €	31,6 %
RECETTES	2 091 655,78 €	2 196 205,99 €	105,0 %

Excédent global: 1 534 450,19 €.

Le faible taux de réalisation des dépenses en section d'exploitation provient de sommes non dépensées qui ont été mises en réserve pour le programme d'investissement du SIA actuellement suspendu.

Au niveau des recettes, celles-ci sont en hausse pour l'année 2015 par rapport à l'année 2014, du fait du stock de l'excédent antérieur reporté.

INVESTISSEMENT :

	PREVISIONS	REALISATIONS	%	RESTE A REALISER
DEPENSES	2 016 697,74 €	755 663,78 €	37,47 %	207 230,85 €
RECETTES	2 016 697,74 €	1 538 636,04 €	76,29 %	271 900,16 €

Excédent brut global : 782 972,26 €.

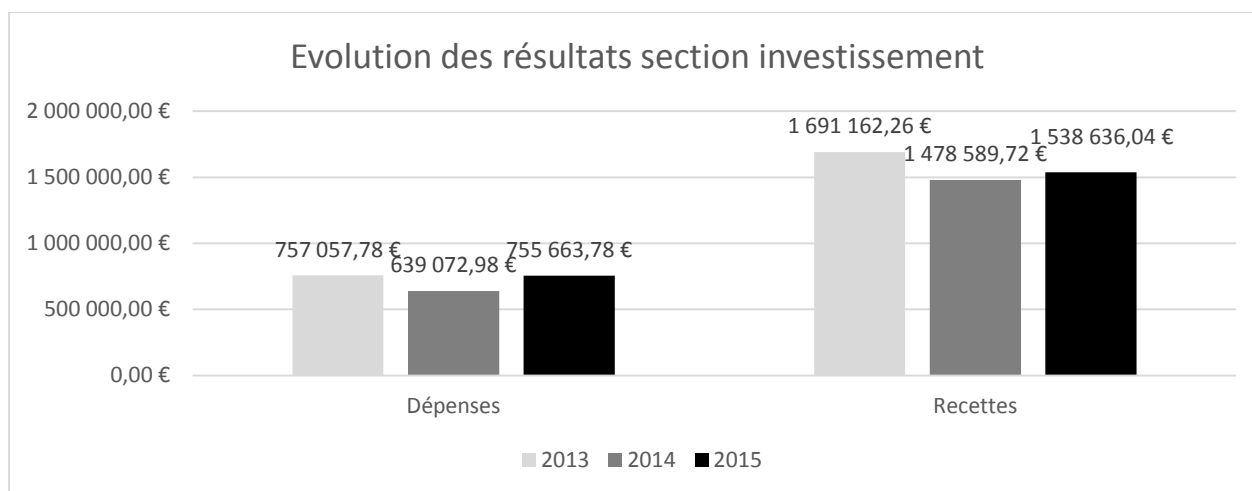
Les restes à réaliser s'élèvent à 207 230,85 € en dépenses et 271 900,16 € en recettes, soit une recette nette de 64 669,31 € et correspondent à des engagements reportés sur l'exercice 2016 :

- En dépenses, ces reports de crédit concernent les travaux suivants :
- Le schéma directeur d'assainissement pour 17 983,20 € ;
 - L'étude pour la restauration écologique du Ru de Buzot pour 119 988,00 € ;
 - Le programme de travaux 2014-2015 pour 6 944,46 € ;
 - Le solde des programmes antérieurs pour 62 315,19 €.

➤ En recettes, il s'agit :

- des subventions notifiées et à recevoir de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour 233 745 € (schéma directeur d'assainissement : 150 095 € et Travaux Quick : 83 650 €) ;
- de la récupération de TVA auprès du fermier pour 38 155,16 €.

Compte tenu de la couverture des restes à réaliser, le taux d'exécution est de 47,75% en dépenses et de 89,78% en recettes, tandis que le résultat de la Section d'Investissement présente un excédent net global de 847 641,57 €.



Au total, les excédents cumulés s'élèvent à 2 317 422,25 € et constitueront une partie du financement du programme de travaux prévu par le schéma directeur d'assainissement.

Evolution du financement du Syndicat

Le montant de la redevance a été maintenu en 2015 à 0,10 €. La dernière augmentation date de 2011 (de 0,09 € à 0,10 €). Cette augmentation était indispensable pour assurer une capacité d'autofinancement suffisante au Syndicat compte tenu du commencement de la première phase des travaux. Ces travaux ont été résiliés en raison des erreurs constatées dans l'étude de temps de pluie réalisée par Hydratec.

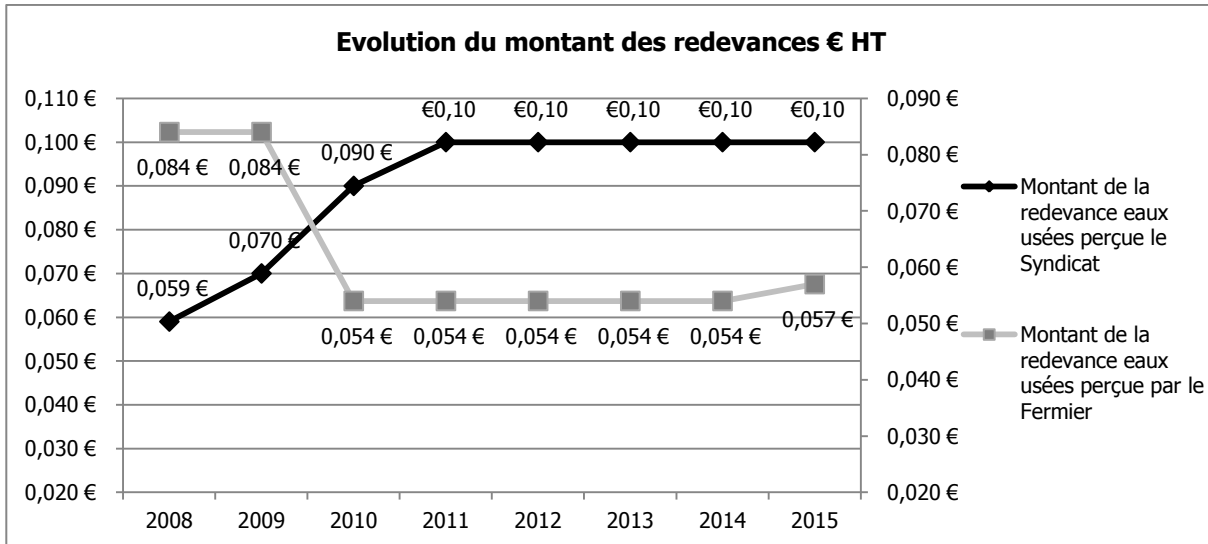
La participation 2015 des communes s'élève à un montant total de 488 228,97 € dont 174 729,65 € au titre du remboursement de la dette. Le solde de 313 499,33 € correspond à une contribution des communes de l'ordre de 3,54€/habitant afin d'atteindre l'équilibre du budget eau pluviale.

Par ailleurs, le Syndicat reçoit également en recette le montant de la Participation à l'Assainissement Collectif pour les nouveaux branchements sur le réseau du SIA. Pour l'année 2015, le montant total reçu par le Syndicat est de : 150 514 €.

Evolution de la rémunération du Fermier

La rémunération du fermier est effectuée par deux systèmes :

- Au titre des eaux usées : une redevance prélevée directement sur la facture de l'utilisateur sur le volume consommé de 0,054 € HT / m³ en valeur 2011 (valeur 2015 : 0,057 €)
- Au titre des eaux pluviales : une cotisation payée par le Syndicat de 55 000 € HT valeur 2011 (valeur 2015 : 68 086 €)



A noter que la nette diminution de la rémunération du Fermier entre 2009 et 2010 est le résultat du nouveau contrat de délégation de service public avec la Lyonnaise des Eaux.

L'augmentation en 2015 de la rémunération par la redevance directe perçue par le Fermier est due à l'actualisation, conformément au contrat de délégation.

Dettes

Le Syndicat a actuellement des emprunts auprès d'organismes financeurs (prêts à taux zéro de l'Agence de l'Eau) et auprès d'organismes de crédits bancaires.

L'encours du SIA est en baisse depuis plusieurs années ; les emprunts en cours arrivent à leur terme et la dernière programmation de travaux avait pu être financée par les excédents reportés sans faire appel à de nouveaux emprunts.

Le dernier emprunt a été réalisé en 2011 pour le financement des travaux du Contrat Eau 2009-2011 (Bassin Saint-Léger, collecteur Saint-Léger, collecteur Schnapper, étude de faisabilité du bassin de Feuillancourt, lissage buse ARMCO, réhabilitation du déversoir d'orage des Prairies). Cet emprunt arrivera à son terme en 2031.

4. Faits marquants 2015

4.1. La vie propre du Syndicat

➤ Suivi du contrat de délégation de service public

Les caractéristiques du contrat de délégation du service public d'assainissement sont les suivantes :

- Délégitaire : Lyonnaise des Eaux France Agence du Pecq
- Date de prise d'effet du contrat : 14/03/2010
- Durée de 8 ans
- Echéance du contrat : 13/03/2018

Prix du service :

Le prix moyen du service d'assainissement sur les communes du Syndicat est de 1,55 euros TTC le m³ sur la base d'une facture de 120 m³. Ce prix varie en fonction de la commune de 1,32 € à 1,81 €.

Ce prix est un prix au 1er janvier 2016 et inclut toutes les taxes et redevances au titre de l'assainissement.

Pour mémoire, le prix était de 1,56 euros TTC le m³ en 2014.

La part du SIA sur ce prix est restée stable depuis 2011 à 0,10 €/m³. La part liée à la rémunération du Délégitaire du contrat du SIA a augmenté de 1 % par l'application des révisions de prix.

Satisfaction de l'utilisateur

En 2015, il y n'a pas eu une plainte recensée par le Délégitaire.

- ☞ Pour une complète information, voir la synthèse du Rapport Annuel du Délégitaire 2015 en annexe.

➤ **Site internet**

En matière de communication, on peut noter la mise en ligne en octobre 2015 du site internet des syndicats intercommunaux à l'adresse <http://www.sisgel.fr/> dont le SIA fait partie.

4.2. Points d'avancement des travaux d'investissement

➤ **Programme Contrat Eau 2009-2011**

Suite aux conclusions du nouveau schéma directeur 2015 (cf §4.3.C.), tous les contrats en cours et suspendus ont été résiliés en 2015. Ils concernaient :

- Le déversoir d'orage des prairies : contrat de travaux, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de coordination sécurité et protection de la santé et contrat du contrôleur réseaux neufs.
- Le bassin de Saint-Leger : contrat de maîtrise d'œuvre et contrat de coordination sécurité et protection de la santé.

Programme de travaux 2013 : Campagne de travaux réseaux et ouvrages

En 2015, le Syndicat a procédé à la réalisation d'une campagne de travaux sur son réseau. Ces travaux avaient pour objectif d'assurer une maintenance sécurisée et optimale du réseau :

- Chambre à sable du ru de Buzot rue Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye : L'objet des travaux était de réhabiliter l'intérieur de la chambre pour assurer son étanchéité, la création de nouveaux batardeaux pour son entretien et le changement des plaques d'ouverture pour permettre une maintenance sécurisée.
- Chambre à sable réseau unitaire Quick au Pecq : L'objet des travaux était de changer les plaques d'ouverture pour permettre une maintenance sécurisée.
- Vanne Normandie au Pecq : L'objet des travaux était de créer un batardeau afin de permettre un isolement de la vanne pour sa maintenance et le curage de la décantation amont.
- Canalisation du chemin de halage au Port-Marly : L'objet des travaux était de réaliser un regard sur le croisement entre l'antenne d'assainissement de la rue du Val André et la canalisation principale du chemin de halage.
- Chambre de répartition des Pyramides : L'objet des travaux était de créer une canalisation de by-pass avec des vannes associées afin de pouvoir mettre cette chambre à sec et permettre ainsi son curage et entretien.
- Collecteur route de Versailles à Marly-le-Roi : L'objet des travaux était de gagner environ 70 mètres linéaires du collecteur eaux usées qui présentait des intrusions de racines par les joints entre canalisations.

Subventions

Mise à part l'opération « programme de travaux 2013 » qui correspond à de la maintenance de réseau, il n'y a pas eu d'opération de travaux.

Le schéma directeur d'assainissement a été financé à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un montant de 150 095 €.

L'étude sur la restauration écologique du ru de Buzot, en groupement de commande avec les communes riveraines du ru, a été financée à hauteur de 40% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à 40% par la Région Ile de France.

Conséquences financières

Les travaux du précédent Contrat Eau avaient pu être financés par les excédents cumulés.

Pour réaliser le programme 2009-2011 décidé par le Syndicat, plusieurs décisions ont dû être prises pour l'année 2011 comme la légère augmentation de la redevance perçue auprès des usagers sur leur consommation (0,10 €/m³ au lieu de 0,09 €) et l'augmentation de la cotisation perçue auprès des communes membres et en fonction du nombre d'habitants (3,05 € au lieu de 1,05 €). Dans ce cadre, un emprunt a été réalisé en 2011 pour un montant de 1 800 000 €.

4.3. Nouveau schéma directeur d'assainissement syndical 2015

➤ Sinistre sur le chantier du déversoir d'orage des Prairies

Les travaux de réhabilitation du déversoir d'orage des Prairies ont débuté le 4 avril 2012. Les travaux prévus par l'entreprise sont des travaux de gros œuvre avec la mise en place d'un by-pass des eaux avec batardeau amont et une canalisation provisoire parallèle, la démolition des ouvrages existants, la construction des nouveaux ouvrages et enfin la remise en eaux. Le réseau du déversoir d'orage est un réseau unitaire (eaux usées et eaux pluviales) ce qui entraîne, lors des orages, une augmentation considérable du débit. Le 20 mai 2012, lors d'un violent orage, le chantier a été inondé ainsi que les propriétés avoisinantes.

Suite à la décision de suspension définitive du chantier prise en septembre 2012, des travaux sur le chantier ont été réalisés en début d'année 2013, en concertation avec la Ville du Pecq et le riverain voisin du terrain, afin de mettre en sécurité la zone de travaux durant cette interruption. La situation est celle qui existait avant le début des travaux et aucun événement n'a eu lieu depuis.

Etude de temps de pluie 2009

Pour mémoire :

En séance du 22 octobre 2002, le Comité Syndical a accepté le principe de cette étude pilotée par le SIABS, en partenariat avec le Syndicat de la région de Bougival ; c'est à cette condition que l'Agence de l'Eau et le Conseil Général acceptaient de financer cette étude.

C'est la société HYDRATEC/Intégrale Environnement/O Consult qui a été retenue à l'issue d'un appel d'offres.

L'étude a duré 6 ans du fait de contraintes techniques et le rapport de phase 4 a été présenté aux élus des Syndicats le 20 novembre 2008. L'année 2009 a été consacrée à affiner les résultats de l'étude et les préconisations faites par Hydratec.

De 2010 à 2012, le SIA a débuté les études pour la réalisation des aménagements préconisés par le Schéma directeur. Durant celles-ci, il a été détecté sur la branche Buzot de nombreuses erreurs.

Le SIA a fait part à Hydratec et au SIABS de ses inquiétudes face aux résultats contestables de l'étude Hydratec et de son refus de payer la prestation du cabinet.

En 2012, la branche Nord du réseau ne semblait pas affectée par les erreurs. Continuant son programme d'investissement, au mois d'avril 2012, le SIA a lancé les travaux de réhabilitation du déversoir d'orage des Prairies conformément aux données et préconisations de l'étude de temps de pluie. Un incident s'est alors produit en mai 2012 (débordement des eaux au niveau de la zone de chantier et au-delà) impliquant l'arrêt du chantier et l'ajournement des travaux.

Lors de l'analyse des causes de l'incident, le SIARSGL a, encore une fois, constaté que l'étude du groupement HYDRATEC comportait des erreurs sur le dimensionnement des

collecteurs en amont de l'ouvrage impactant le dimensionnement des ouvrages définitifs. Le SIA ne pouvait plus lancer aucun projet sur la base de cette étude. Constatant les sommes engagées et les travaux restant à réaliser dans le cadre du programme de travaux issu de l'étude de pluie, le Syndicat a décidé, sur le conseil du Cabinet d'avocats CGCB, d'engager une action en justice contre le groupement HYDRATEC.

En 2013, le syndicat a donc formé un référé expertise devant le tribunal administratif de Versailles.

Le dépôt du référé expertise a été fait au début de l'année 2013. Un expert a été nommé par le Tribunal et a débuté sa mission en septembre 2013. Il y a eu, en 2013, deux réunions d'expertise auxquelles toutes les parties, groupement HYDRATEC, maître d'œuvre SAFEGE, Lyonnaise des Eaux, SIABS et SIARSGL ont pris part.

En 2014, L'Expert mandaté par le Tribunal Administratif, à la demande du Syndicat, a déposé son rapport définitif le 20 décembre 2014. Le montant défini par l'expert à titre provisoire du préjudice du Syndicat s'élève à 787 181,07 €. Les responsabilités sont partagées entre les parties :

- 85 % pour l'assistant à maîtrise d'œuvre (SOGETI) et au bureau d'étude (Hydratec),
- 3% pour le syndicat mandataire du groupement (SIA Boucle de la Seine)
- 12% pour le SIA de la Région de Saint-Germain-en-Laye.

En 2015, le Syndicat a déposé, auprès du Tribunal Administratif de Versailles, une requête indemnitaire en responsabilité contre l'assistant à maîtrise d'œuvre (SOGETI) et au bureau d'étude (Hydratec).

Concernant le chantier du déversoir d'orage des Prairies au Pecq, suite aux conclusions du nouveau schéma directeur d'assainissement lancé par le Syndicat en 2014, les conclusions ont fait apparaître que les adaptations du projet initial étaient trop importantes (approfondissement important et agrandissement incompatible avec la parcelle initiale du déversoir).

De plus, afin de renforcer la gestion des eaux pluviales à la branche (en l'espèce branche Nord) et ainsi sécuriser le stockage et tamponnement sur le réseau, il est apparu plus judicieux de réaliser un stockage de 4 000 m³ ce qui est impossible sur le site initial.

Le Syndicat a donc décidé de résilier tous les marchés liés au projet initial.

➤ **Schéma directeur d'assainissement 2015**

Afin de pouvoir reprendre les travaux nécessaires du réseau, le Syndicat a démarré en octobre 2014 l'étude pour l'élaboration d'un nouveau schéma directeur d'assainissement sur son réseau.

L'étude a été confiée au Cabinet Merlin en co-traitance avec la société Polludiag pour les inspections et campagnes de mesures.

Cette étude est en deux phases :

- La branche nord sur laquelle le chantier du déversoir d'orage des Prairies est suspendu.
- Les autres branches des réseaux.

Les conclusions du diagnostic sont les suivantes :

Pour les débordements,

- **Branche Marly : le secteur de Port-Marly aval** (rue de Paris) particulièrement affecté avec un débordement de 7 000 m³ (pluie 10 ans). Cela est corroboré par les constatations visuelles ;
- **Branche Etang : le secteur de Grandchamp sur le Pecq** jusqu'aux Pyramides avec une mise en charge et des débordements de près de 1500 m³ (pluie 10 ans) ;
- **Branche Nord : l'aval du Do Prairies** avant le poste rive gauche avec un débordement de 600 m³.

Ces débordements sont dus à la rupture de pente et à la faible capacité du collecteur bords de Seine ou, pour la branche nord, à la configuration poste rive gauche qui privilégie la branche venant des Pyramides.

Pour les déversements en Seine par les déversoirs d'orage en Seine :

Pour atteindre les objectifs de la Police de l'Eau (18 déversements par an) pour la protection du milieu naturel, les débits à stocker sont les suivants :

- **Branche Buzot** : 6 100 m³
- **Branche Nord (Do Prairies)** : 4 000 m³
- **Branche Etang** : 2 000 m³
- **Branche Bords de Seine** : 1 500 m³

Les préconisations de travaux ont été axées sur deux objectifs :

- ✓ **Maîtrise de la pollution rejetée au milieu naturel** : mise en conformité du système d'assainissement au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015 vis-à-vis des rejets par temps de pluie dans la Seine (limitation des déversements à moins de 20 jours par an au niveau de chaque déversoir d'orage soumis à auto surveillance) ;
- ✓ **Maîtrise du risque d'inondation : protection des riverains contre les débordements.**

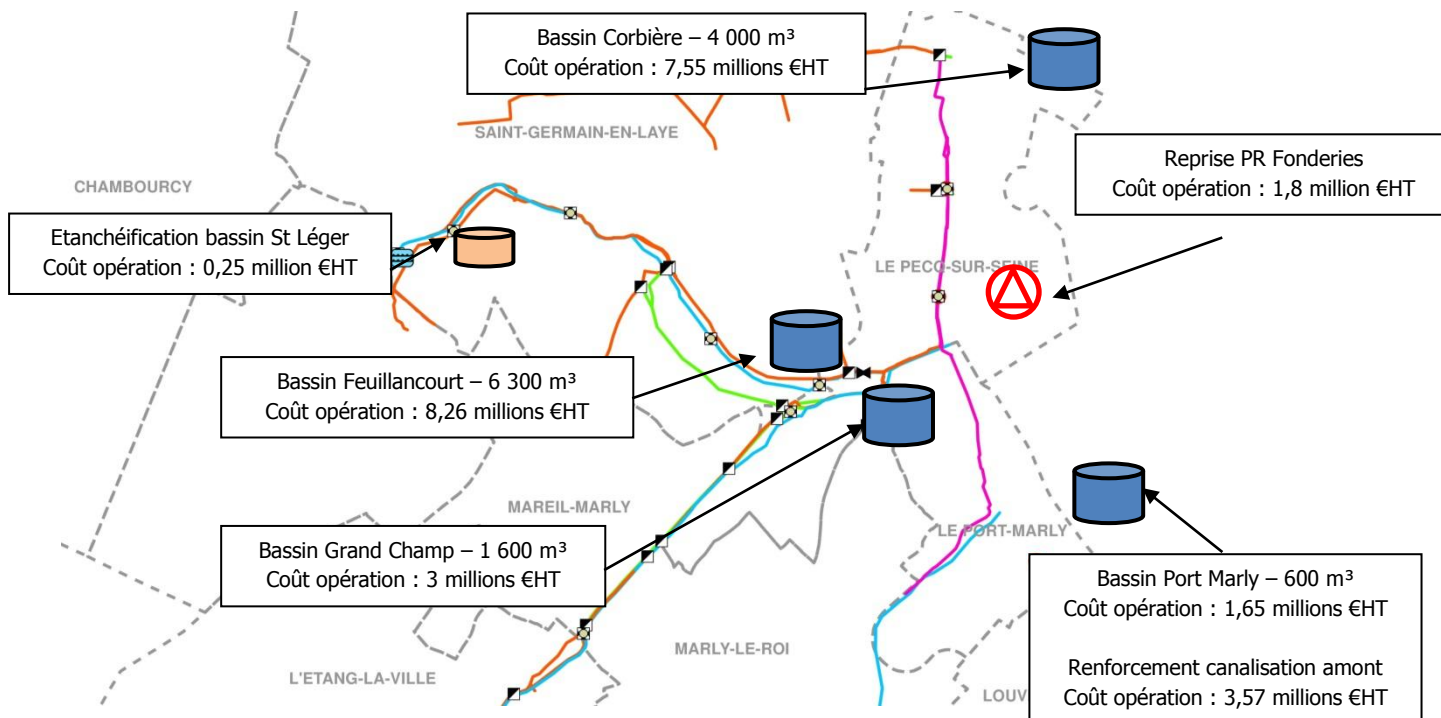
Il s'est avéré que les volumes qui ne doivent plus être déversés au milieu naturel, ne peuvent pas être évacués par l'exutoire du réseau syndical, car il n'est pas possible d'augmenter le transfert vers l'aval sans engendrer de nouveaux dysfonctionnements au Vésinet.

Aussi, pour satisfaire le premier objectif, le scénario d'aménagement retenu par le SIARSGL s'est orienté vers des solutions permettant le stockage de ces volumes dans des « bassins de stockage-restitution ».

De même, vis-à-vis du second objectif, le scénario d'aménagement retenu par le SIARSGL a préféré des solutions visant la mise en place de capacité de stockage par rapport à celles induisant l'augmentation de la capacité de transit qui ont des impacts plus importants financièrement et techniquement.

Une étude des contraintes liées aux différents sites potentiels a permis de dégager le scénario le plus favorable à l'implantation des ouvrages de stockage, aussi bien en termes techniques que financiers.

La figure ci-dessous localise les sites de bassin retenus, ainsi que les principaux travaux connexes prévus et les montants d'opération associés :



Soit un montant global, pour l'ensemble des opérations, de 26 millions d'euros HT environ.
Le phasage est le suivant :

- Phase 1 : travaux sur la branche Nord et Marly : création du bassin Corbière (7,55 millions €HT) et du bassin Port Marly (1,65 million €HT),
- Phase 2 : travaux sur la branche Marly avec renforcement du réseau en amont du bassin Port Marly (3,57 millions €HT) et sur la branche Buzot avec l'étanchéification du bassin de Saint Léger (0,25 million €HT),
- Phase 3 : travaux sur la branche bord de Seine avec la réhabilitation du poste de refoulement Fonderies (1,8 million €HT) et sur la branche Buzot avec la création du bassin Feuillancourt (8,26 millions €HT),
- Phase 4 : travaux sur la branche Etang avec la création d'un bassin (3 millions €HT).

A noter que la réalisation de ces 4 bassins de stockage-restitution s'accompagnera de renforcements de réseau afin de répondre au second objectif du syndicat, à savoir la protection contre les débordements.

La gestion des effluents par temps de pluie préconisée entraînera une diminution par trois des quantités de pollution rejetées vers le milieu naturel, ce qui contribuera à l'amélioration de la qualité du milieu.

Ce programme d'aménagement a été présenté aux financeurs et à la Police de l'Eau en décembre 2015, qui en ont validé les objectifs et la démarche.

Les résultats techniques et le scénario ont été présentés au Comité syndical de décembre 2015, qui a donné un avis favorable. En 2016, l'impact financier sera présenté au Comité syndical pour validation.

En 2016, le Syndicat déposera le dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour la mise en conformité de son réseau et des aménagements issus du schéma directeur tout en lançant les consultations pour le démarrage des études préalables aux travaux de la première phase.

➤ **Collaboration avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la boucle de la Seine**

Dans le cadre de l'étude du schéma directeur d'assainissement (SDA) du SIARSGL réalisée en 2015, les conclusions du diagnostic indiquent que le niveau de rejet à l'exutoire du Syndicat vers le SIABS sera augmenté en volume, suite aux aménagements préconisés pour la gestion des effluents par temps sec et temps de pluie et à l'évolution de la réglementation.

Le schéma directeur d'assainissement du SIABS datant de 2009 concluait que, sous réserve d'une stricte limitation des effluents rejetés par le SIARSGL, le réseau recevant ces effluents était correctement dimensionné et qu'aucun aménagement de fonctionnement n'était nécessaire. Néanmoins, suivant les observations du SIABS, le réseau entre cet exutoire et son déversement dans le T130 reste en charge et déborde fréquemment dans les caves et sur la chaussée au rond-point de la République au Vésinet et route de Croissy sur la commune du Pecq.

Au regard de l'ancienneté du schéma directeur du SIABS, il apparaît donc judicieux de procéder à la réactualisation de ce dernier, en prenant en considération les résultats de celui du SIARSGL actuellement en cours.

Considérant que le SIABS ne disposait pas d'un ingénieur à temps complet en mesure de conduire et suivre le schéma directeur, il est donc apparu qu'une collaboration entre les deux syndicats était opportune pour :

- Limiter les impacts sur le réseau du SIABS de l'augmentation du volume rejeté par le SIARSGL;
- Etudier les solutions pour supprimer les dysfonctionnements du réseau du SIABS.

Aussi, les deux syndicats se sont rapprochés et ont établi une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, par laquelle le SIABS délègue le suivi de cette démarche au SIARSGL.

Cette étude aura pour objet l'actualisation du schéma directeur d'assainissement de 2009 sur le territoire du SIABS et la révision de la conformité du système d'assainissement suite aux nouvelles réglementations en termes de déversements au milieu naturel et d'auto surveillance.

Elle comprendra une phase diagnostic, une phase de modélisation numérique hydraulique du réseau avec campagne de mesure, une phase d'analyse des scénarii et une dernière phase qui comportera les aménagements envisagés par le SIABS pour son schéma directeur d'assainissement.

Le SIARSGL sera rémunéré pour cette délégation sur la base d'un forfait comprenant le temps passé par les agents, les fournitures et les dépenses inhérentes à la passation du marché public.

5. Objectifs 2016

- Dépôt du dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour la mise en conformité du réseau syndical (conformité nouvel arrêté assainissement 21 juillet 2015)
- Lancement des consultations pour la maîtrise d'œuvre de la phase 1 du schéma directeur
- Suivi du schéma directeur d'assainissement du SIA de la Boucle de Seine.

ANNEXE 1 : Liste des membres du Comité (au 31-12-2015)

Nom	Titre Elus	Titre Délégués	Ville
Monsieur Bernard FERRU	Maire Adjoint	Délégué titulaire	CHAMBOURCY
Madame Marie-Pascale KREUTZ	Conseillère municipale	Déléguée titulaire	CHAMBOURCY
Monsieur François ALZINA	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	CHAMBOURCY
Monsieur Julien BOCQUET	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	CHAMBOURCY
Madame Elisabeth GUYARD	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	FOURQUEUX
Monsieur Jean-Luc AGNES	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	FOURQUEUX
Madame Anne PHILIPPE	Maire Adjoint	Déléguée suppléante	FOURQUEUX
Monsieur Jean-Louis RICOME	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	FOURQUEUX
Monsieur Jacques LABRE	Maire Adjoint	Délégué titulaire	LE PECQ
Monsieur Bernard CLUZEAUD	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	LE PECQ
Monsieur Bruno LEPUT	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	LE PECQ
Monsieur Michel STOFFEL	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	LE PECQ
Monsieur Philippe VERRIER	Maire Adjoint	Délégué titulaire	LE PORT-MARLY
Monsieur Dominique FORTIN	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	LE PORT-MARLY
Monsieur Martin GAGNAT	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	LE PORT-MARLY
Monsieur Patrick HERVOUET	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	LE PORT-MARLY
Monsieur Gilbert ARNAUD	Maire Adjoint	Délégué titulaire	L'ETANG-LA-VILLE
Monsieur Franck TABAALI	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	L'ETANG-LA-VILLE
Madame Pauline TESSIER	Conseillère municipale	Déléguée suppléante	L'ETANG-LA-VILLE
Monsieur Daniel CORNALBA	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	L'ETANG-LA-VILLE
Monsieur Pascal HERVIER	Maire Adjoint	Délégué titulaire	LOUVECIENNES
Monsieur Daniel GODARD	Maire Adjoint	Délégué titulaire	LOUVECIENNES
Monsieur Henri DOUADY	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	LOUVECIENNES
Monsieur Victor DA PONTE	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	LOUVECIENNES
Monsieur Philippe BARDET	Maire Adjoint	Délégué titulaire	MAREIL-MARLY
Monsieur Bernard DUMORTIER	Maire Adjoint	Délégué titulaire	MAREIL-MARLY
Madame Sabine LINDGREN	Conseillère municipale	Déléguée suppléante	MAREIL-MARLY
Monsieur Alexandre LEONDARIDIS	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	MAREIL-MARLY
Monsieur Carlos MONTES	Maire Adjoint	Délégué titulaire	MARLY-LE-ROI
Monsieur Jean-Guillaume DATIN	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	MARLY-LE-ROI
Monsieur Gérard DORIMINI	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	MARLY-LE-ROI
Monsieur Jean-Claude MERLE		Délégué suppléant	MARLY-LE-ROI
Monsieur Emmanuel LAMY	Maire	Délégué titulaire	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame Priscille PEUGNET	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame Karine PEYRESAUBES	Conseillère municipale	Déléguée suppléante	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame Marillys MACE	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ANNEXE 2 : Liste des membres du Bureau

Nom	Titre Elus	Titre Bureau	Ville
Monsieur Emmanuel LAMY	Maire	Président	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur Gilbert ARNAUD	Maire Adjoint	Vice-Président	L'ETANG-LA-VILLE
Monsieur Jacques LABRE	Maire Adjoint	Vice-Président	LE PECQ
Madame Marie-Pascale KREUTZ	Conseillère Municipale	Assesseur	CHAMBOURCY
Monsieur Jean-Luc AGNES	Conseiller Municipal	Assesseur	FOURQUEUX
Monsieur Pascal HERVIER	Maire Adjoint	Secrétaire	LOUVECIENNES

ANNEXE 3 : Liste des membres de la commission d'appel d'offres et des achats

Nom	Rôle	Ville
Monsieur Bernard CLUZEAUD	Président	LE PECQ
Monsieur Jacques LABRE	Membre titulaire	LE PECQ
Monsieur Jean-Luc AGNES	Membre titulaire	FOURQUEUX
Monsieur Gilbert ARNAUD	Membre titulaire	L'ETANG-LA-VILLE
Monsieur Jean-Guillaume DATIN	Membre titulaire	MARLY-LE-ROI
Madame Priscille PEUGNET	Membre titulaire	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame Pauline TESSIER	Membre suppléante	L'ETANG-LA-VILLE
Monsieur Victor DA PONTE	Membre suppléant	LOUVECIENNES
Monsieur Philippe BARDET	Membre suppléant	MAREIL-MARLY
Monsieur Jean-Louis RICOME	Membre suppléant	FOURQUEUX
Monsieur Dominique FORTIN	Membre suppléant	LE PORT-MARLY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



Synthèse Rapport Annuel du Délégué

Lyonnaise des eaux

2015

Juin 2016

Document établi par le SIARSGL

SOMMAIRE

<i>I. Le service durant l'année 2015</i>	4
1. Les points forts de l'année 2015	4
2. Chiffres clés	5
A. Contrat	5
B. Structure du Syndicat Intercommunal d'Assainissement	6
3. Indicateurs	7
4. Exploitation	7
A. Patrimoine du SIA	7
B. Fonctionnement des équipements	10
C. Actions sur les équipements et génie civil	10
D. Action sur le réseau	11
E. Points de mesures en 2015	12
5. Bilans	13
A. Bilan sur le fonctionnement du réseau	13
B. Bilan de l'auto-surveillance	15
6. Qualité du service	18
A. Interventions	18
B. Satisfaction de l'utilisateur	18
<i>II. Perspectives d'opérations pour 2016 et au-delà</i>	19
<i>III. Comptes du délégataire année 2015</i>	20
<i>IV. Dotations au titre du contrat du délégataire</i>	22
<i>V. Actualité de la réglementation</i>	23
1. Nouvel arrêté assainissement du 21 juillet 2015	23
2. Le SISPEA	24
<i>VI. Les actions connexes du Délégué</i>	25
1. Le management qualité	25
A. La démarche qualité	25
B. La démarche environnementale	25
2. Des activités au cœur du développement durable	26
3. Actions locales de sensibilisation auprès du grand public	26

PREAMBULE

La loi du 2 février 1995 (dite loi Barnier) transposée dans le Code de l'Environnement (article L110-2) relative au renforcement de la protection de l'environnement, suivie du décret du 6 mai 1995, ont pour objectif d'améliorer la transparence et l'information dans la gestion des services.

La loi du 8 février 1995 sur les « marchés publics et les délégations de service public » impose quant à elle au délégataire d'un service public un rapport sur le bilan financier et la qualité du service. Le contenu de ce rapport est précisé dans le décret du 14 mars 2005 (JO du 18 mars 2005).

La Société Lyonnaise des Eaux France, en qualité de fermier du réseau du Syndicat, nous a transmis son rapport pour l'année 2015.

Un exemplaire de ce rapport sera adressé à chacun des Maires des communes membres du Syndicat.

Ce document est une synthèse des informations de ce rapport.

I. LE SERVICE DURANT L'ANNEE 2015

1. Les points forts de l'année 2015

➤ Schéma directeur d'assainissement 2015

Durant l'année 2015, le Syndicat a élaboré son nouveau schéma directeur d'assainissement.

Les préconisations des aménagements ont été axées sur deux objectifs :

- ✓ **Maîtrise de la pollution rejetée au milieu naturel** : mise en conformité du système d'assainissement au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015 vis-à-vis des rejets par temps de pluie dans la Seine (limitation des déversements à moins de 20 jours par an au niveau de chaque déversoir d'orage soumis à auto-surveillance) ;
- ✓ **Maîtrise du risque inondation** : protection des riverains contre les débordements.

Aussi, pour satisfaire le premier objectif, le scénario d'aménagement retenu par le SIARSGL s'est orienté vers des solutions permettant le stockage de ces volumes dans des « bassins de stockage restitution ».

De même, vis-à-vis du second objectif, le scénario d'aménagement retenu par le SIARSGL a préféré des solutions visant la mise en place de capacités de stockage à celles induisant l'augmentation de la capacité de transit.

La gestion des effluents par temps de pluie préconisée doit entraîner une diminution par trois des quantités de pollution rejetées vers le milieu naturel, ce qui contribuera à l'amélioration de la qualité du milieu.

Ce programme d'aménagement a été présenté devant les financeurs et la Police de l'Eau en décembre 2015, qui en ont validé les objectifs et la démarche.

Les résultats techniques et le scénario ont été présentés au Comité syndical de décembre 2015 qui a émis un avis favorable.

En 2016, l'impact financier sera présenté au Comité syndical pour validation.

➤ Programme de travaux 2013 : Campagne de travaux réseaux et ouvrages

En 2015, le Syndicat a procédé à la réalisation d'une campagne de travaux sur son réseau. Ces travaux avaient pour objectif d'assurer une maintenance sécurisée et optimale du réseau.

1. Chambre à sable du ru de Buzot rue Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye : L'objet des travaux était de réhabiliter l'intérieur de la chambre pour assurer son étanchéité, la création de nouveaux batardeaux pour son entretien et le changement des plaques d'ouverture pour permettre une maintenance sécurisée.
2. Chambre à sable réseau unitaire Quick au Pecq : L'objet des travaux était de changer les plaques d'ouverture pour permettre une maintenance sécurisée.
3. Vanne Normandie au Pecq : L'objet des travaux était de créer un batardeau afin de permettre un isolement de la vanne pour sa maintenance et le curage de la décantation amont.

4. Canalisation du chemin de halage au Port-Marly : L'objet des travaux était de réaliser un regard sur le croisement entre l'antenne d'assainissement de la rue du Val André et la canalisation principale du chemin de halage.
5. Chambre de répartition des Pyramides : L'objet des travaux était de créer une canalisation de by-pass avec des vannes associées afin de pouvoir mettre cette chambre à sec et permettre ainsi son curage et entretien.
6. Collecteur route de Versailles à Marly-le-Roi : L'objet des travaux était de gagner environ 70 mètres linéaires du collecteur eaux usées qui présentait des intrusions de racines par les joints entre canalisation.

2. Chiffres clés

A. Contrat

Contrat de Délégation du service public d'assainissement :

- Délégataire : Lyonnaise des Eaux France Agence du Pecq
- Date de prise d'effet du contrat : 14/03/2010
- Durée de 8 ans
- **Echéance du contrat : 13/03/2018**

B. Structure du Syndicat Intercommunal d'Assainissement

Neuf communes desservies :

- Chambourcy – Versant Sud
- Fourqueux
- L'Etang-la-ville
- Louveciennes – Versant du Bas-Prunay
- Mareil-Marly
- Marly-le-Roi
- Le Pecq – Rive Gauche
- Le Port-Marly
- Saint-Germain-en-Laye

Soit :

- **12 457 usagers en 2015** soit + 0,1 % par rapport à 2014, en très légère augmentation (+ 14 abonnés)
- **4 423 875 m³ en 2015** soit + 0,8 % par rapport à 2014, en très légère augmentation (+37 342 m³)

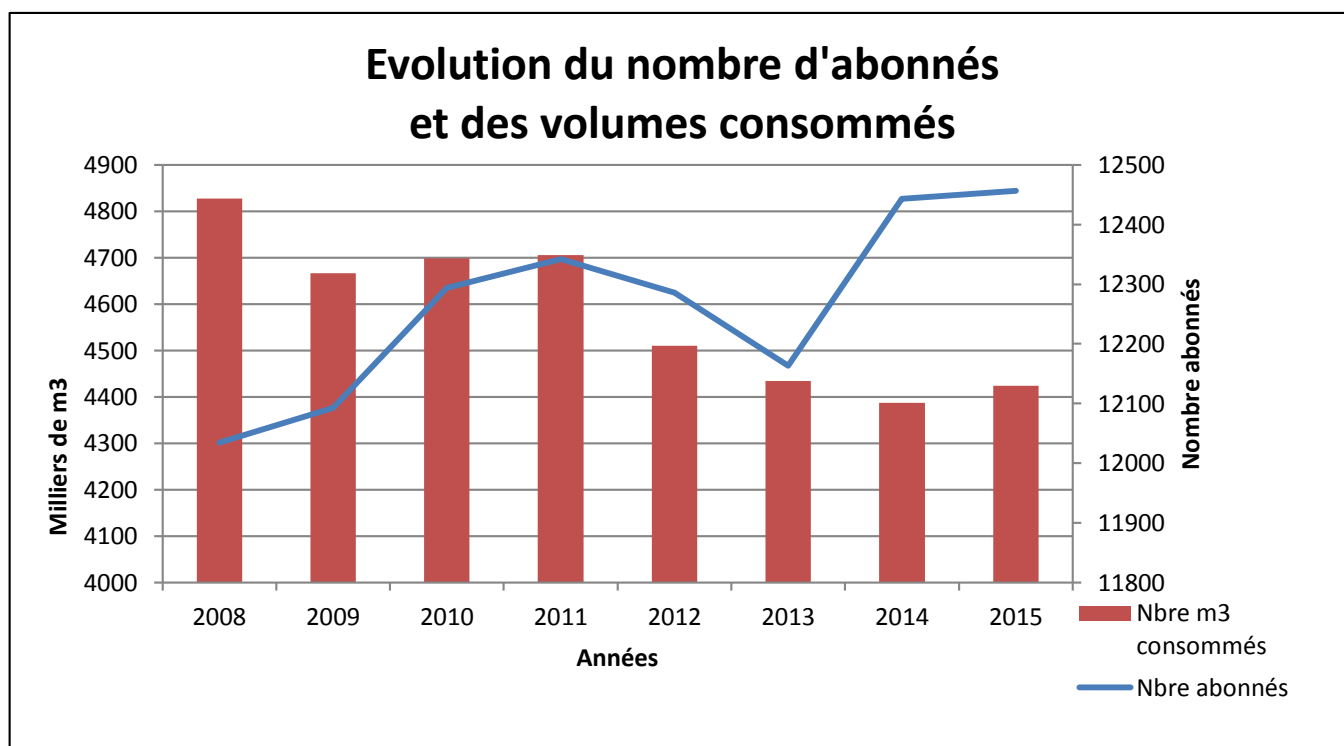


Figure 1 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes consommés

L'augmentation du volume consommé est en cohérence avec les observations sur les contrats du Délégataire dans la région. Les volumes ont augmenté légèrement sans qu'une tendance franche à la hausse puisse être constatée. Une des raisons de cette augmentation est la sécheresse du début d'été avec un arrosage accru des jardins.

L'augmentation du nombre d'abonnés est moins importante qu'en 2014 (de +2,25% entre 2013 et 2014 à +0,1 % de 2014 à 2015).

Le ratio sur l'eau consommée a ainsi légèrement augmenté (ratio de 973 m³/abonnés en 2015 pour 966 m³ en 2014).

3. Indicateurs

Indicateur	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre d'abonnements (usagers)	12 342	12 286	12 163	12443	12 457
Linéaire de réseaux de transport des eaux usées de type unitaire (mètres linéaires)	15 285	15 285	15 289	15 274	15 274
Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (mètres linéaires)	12 403	12 764	12 764	12 764	12 764
Prix TTC du service assainissement au m ³ pour 120 m ³ d'eau potable consommés (€ TTC/m ³) cf page 14	1,37	1,46	1,48	1,53 €	1,55 €
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (Nombre / 1000 habitants desservis)	0	0	0	0	0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (sur 100)	70	70	70	15	15
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (km/100 km de réseau)	1	1	1	5,1	7,6
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	100	100	120	120	120
Réclamations	0	0	0	1	1,85

Figure 2: Tableau des indicateurs 2015

A noter que la baisse de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est due à une modification de son calcul par rapport à l'année 2013. Cet indice est beaucoup plus exigeant au niveau des informations répertoriées sur les plans. Dans le cas du syndicat, le plan des réseaux et le SIG ne font pas apparaître les matériaux et l'année de pose ce qui pénalise fortement la valorisation de cet indice.

Pour l'année 2016, les données issus des résultats du nouveau schéma directeur 2015 pourront être intégrées et permettront d'augmenter les informations connues.

Les indices 2015 sont restés stables à des niveaux acceptables pour une bonne gestion du réseau.

4. Exploitation

A. Patrimoine du SIA

Figure 4 : Carte du patrimoine du SIA

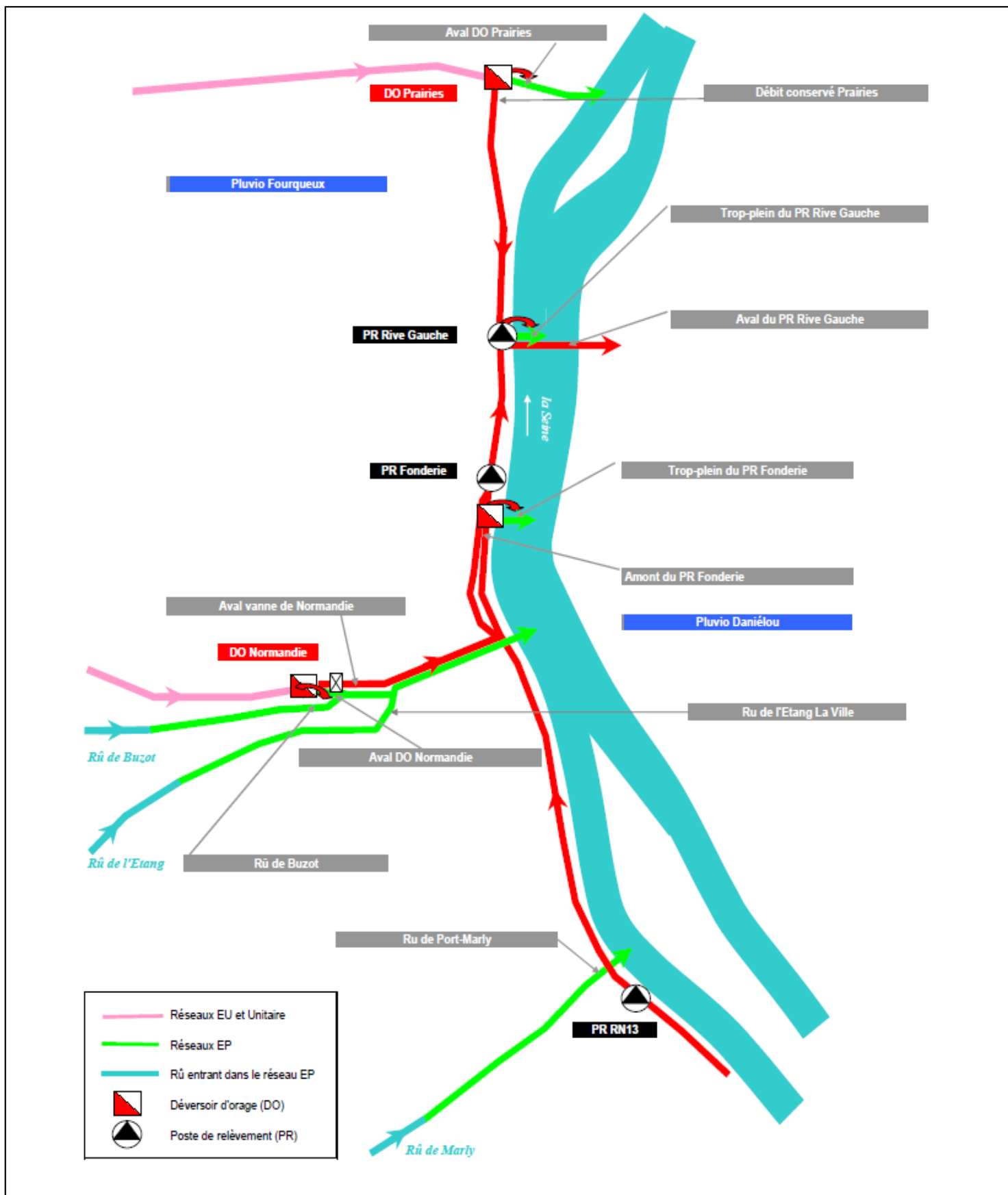


Figure 3 : Carte du patrimoine du SIA
 ⇒ Voir tableau en page suivante pour le détail

	Type	Nom d'usage	Commune	Qté	Observations en 2015
Equipements / Génie civil	Pompage relevage	Poste Rive Gauche	Le Pecq	1	+3 % m ³ pompés / 2014 (cf §4B)
	Pompage relevage	Poste Fonderie	Le Pecq	1	+2% m ³ pompés / 2014 (cf §4B)
	Pompage relevage	Poste RN13	Le Port-Marly	1	-35% m ³ pompés / 2014 (cf §4B)
	Bassin	Bassin Saint-Léger	SGL	1	Fonction rétention hors service.
	Accessoire	Vanne de Normandie	Le Pecq	1	
	Accessoire	Chambres à sable	SIA	10	
	Accessoire	Déversoirs d'orage	SIA	16	
Auto- surveillance	Accessoire	Comptage des Raidillons	Le Pecq	1	
	Accessoire	Comptage des Prairies	Le Pecq	1	
	Accessoire	Comptage Vouet	Le Port-Marly	1	
	Réseau	Points de mesure permanents	SIA	9	
Réseau	Canalisation	Eaux usées (gravitaire)	SIA	12 403 ml	Pas de modification
	Canalisation	Eaux pluviales (gravitaire)	SIA	11 177 ml	
	Canalisation	Unitaire (gravitaire)	SIA	15 274 ml	
	Canalisation	Refoulement	SIA	361	
	Ouvrants EP	Grilles et avaloirs	SIA	5	

Figure 4: Tableau synthétique du patrimoine

⇒ **Etat général : Satisfaisant**

B. Fonctionnement des équipements

Sur les postes de refoulement nous constatons de grandes variations sur les volumes pompés au niveau des postes de refoulement du réseau :

2014			2015			Variation 2015/2014		
Pluvio	m ³ pompés	kwh conso	Pluvio	m ³ pompés	kwh conso	Pluvio	m ³ pompés	kwh conso
631,7	8 822 047	405 069	500,5	8 965 480	426 618	+26%	+2%	+5%

Figure 5: Tableau volume et consommation des pompages

Malgré une pluviométrie moins importante qu'en 2014, on constate une hausse globale des volumes pompés ce qui peut être expliqué par une augmentation du volume de temps de pluie dans le réseau et donc moins de déversement en Seine.

C. Actions sur les équipements et génie civil

Poste Rive Gauche :

- Renouvellement de la pompe n°4

Poste Fonderie :

- Renouvellement du régulateur de niveau ultra-son
- Renouvellement des câbles et du roulement du dégrilleur

Auto-surveillance :

- Renouvellement du télé-transmetteur du poste Rive Gauche
- Renouvellement des sondes de mesures du point d'auto-surveillance de Normandie
- Renouvellement des sondes de mesures du point d'auto-surveillance du ru de l'Etang
- Renouvellement des sondes de mesures du point d'auto-surveillance de Marly

D. Action sur le réseau

Intervention avec limites contractuelles :

	Objectifs contractuel annuel	Total période 2010-2014	Réalisé en 2015	Etat fin 2015	Solde jusqu'à la fin du contrat	Observations
Curage préventif (ml)	1300	10 742	753	11 495	-1 095	Contrat : 1 300 ml par an
Inspection télévisée (ml)	846	4 628	1271	5 182	1 586	Contrat : 846 ml par an
Inspection visuelle (ml)	782	4 120	502	6 908	-652	Contrat : 782 ml par an
Enquêtes de conformité du contrat	10	43	0	67	13	

Figure 6: Tableau des actions sur le réseau 2015

Autres interventions :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Observations
Pompage de chambre à sables	10 (dt 8 2fois)	10	10	10	10	9	
Tonnes de sables pompées sur postes et réseau (tonnes)	197,5	145,3	141,5	189,2	209	136	
Réfection ou renouvellement sur le réseau	nc	3	0	0	5	37	Remplacement de tampons, réparation de canalisations, branchements regards
Demandes de branchement	2	3	4	3	10	0	

Figure 7: Tableau des actions sur le réseau 2015

E. Points de mesures en 2015

Grâce aux neuf points de mesures sur le réseau, le SIA dispose d'une auto-surveillance adaptée au réseau. Cela permet d'avoir une connaissance complète des débits en aval du réseau selon les différentes branches.

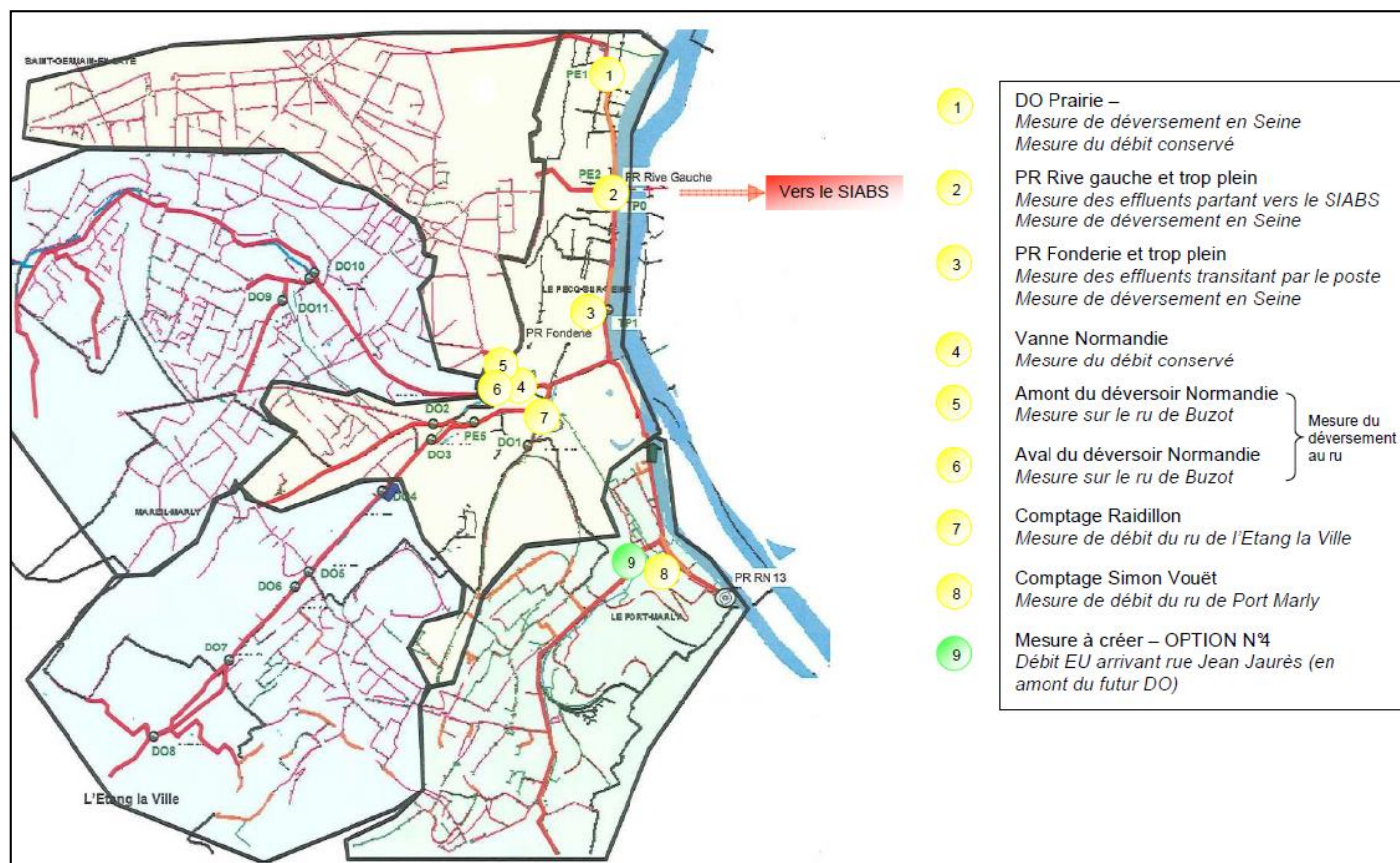


Figure 8: Carte de localisation des points d'auto-surveillance du réseau du SIA

5. Bilans

A. Bilan sur le fonctionnement du réseau

Les principaux dysfonctionnements du réseau sont liés à des insuffisances de capacité (collecteur rue de Paris, Le Port-Marly, réseau 300, Marly-Le Roi) et à des mauvaises configurations (DO Prairies).

Ceux-ci ont été confirmés par l'étude sur le schéma directeur d'assainissement 2015 et font partie du programme de travaux d'investissement pluriannuel du SIA.

Les conclusions du diagnostic sont les suivantes :

Pour les débordements,

- **Branche Marly : le secteur de Port-Marly aval** (rue de Paris) particulièrement affecté avec un débordement de 7 000 m³ (pluie 10 ans). Cela est corroboré par les constatations visuelles
- **Branche Etang : le secteur de Grandchamp sur le Pecq** jusqu'aux Pyramides avec une mise en charge et des débordements de près de 1500 m³ (pluie 10 ans)
- **Branche Nord : l'aval du Do Prairies** avant le poste rive gauche avec un débordement de 600 m³

Ces débordements sont dus à la rupture de pente et à la faible capacité du collecteur bords de Seine ou, pour la branche nord, à la configuration poste rive gauche qui privilégie la branche venant des Pyramides.

Pour les déversements en Seine par les déversoirs d'orage en Seine :

Pour atteindre les objectifs de la Police de l'Eau (18 déversements par an) pour la protection du milieu naturel, les débits à stocker sont les suivants :

- **Branche Buzot** : 6 100 m³
- **Branche Nord (Do Prairies)** : 4 000 m³
- **Branche Etang** : 2 000 m³
- **Branche Bords de Seine** : 1 500 m³

Les préconisations de travaux ont été axées sur deux objectifs :

- ✓ **Maîtrise de la pollution rejetée au milieu naturel** : mise en conformité du système d'assainissement au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015 vis-à-vis des rejets par temps de pluie dans la Seine (limitation des déversements à moins de 20 jours par an au niveau de chaque déversoir d'orage soumis à auto surveillance) ;
- ✓ **Maîtrise du risque inondation : protection des riverains contre les débordements.**

Il s'est avéré que les volumes qui ne doivent plus être déversés au milieu naturel, ne peuvent pas être évacués par l'exutoire du réseau syndical, car il n'est pas possible d'augmenter le transfert vers l'aval sans engendrer de nouveaux dysfonctionnements au Vésinet.

Aussi, pour satisfaire le premier objectif, le scénario d'aménagement retenu par le SIARSGL s'est orienté vers des solutions permettant le stockage de ces volumes dans des « bassins de stockage restitution » qui permettent de « tamponner » les débits.

De même, vis-à-vis du second objectif, le scénario d'aménagement retenu par le SIARSGL a préféré des solutions visant la mise en place de capacité de stockage que celles induisant l'augmentation de la capacité de transit.

Une étude des contraintes liées aux différents sites potentiels a permis de dégager le scénario le plus favorable à l'implantation des ouvrages de stockage, aussi bien en termes techniques que financiers.

La figure ci-dessous localise les sites de bassin retenus, ainsi que les principaux travaux connexes prévus et les montants d'opération associés :

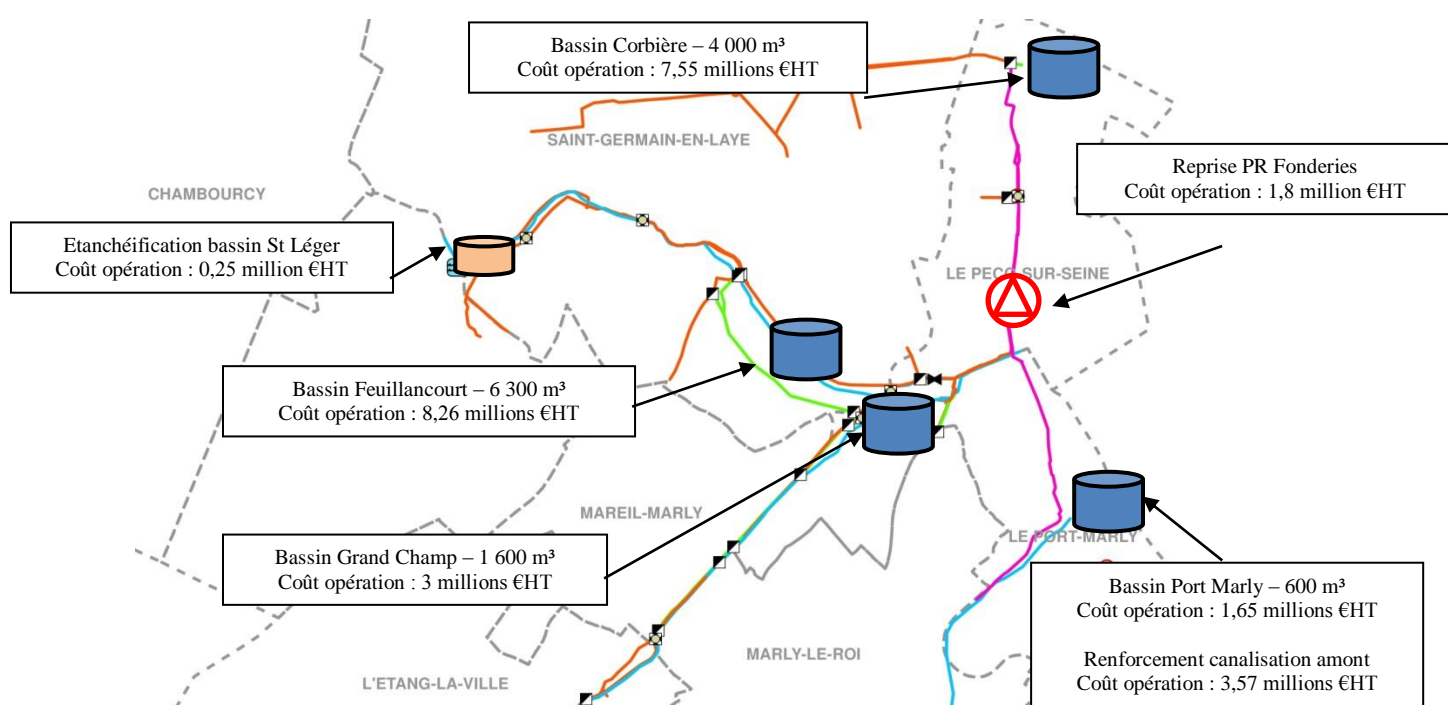


Figure 9: Carte de localisation des projets du SDA 2015

Soit un montant global pour l'ensemble des opérations de 26 millions d'euros HT environ.

Le phasage proposé est le suivant :

- Phase 1 : travaux sur la branche Nord et Marly : création du bassin Corbière (7,55 millions €HT) et du bassin Port Marly (1,65 million €HT),
- Phase 2 : travaux branche Marly avec renforcement du réseau en amont du bassin Port Marly (3,57 millions €HT) et sur la branche Buzot avec l'étanchéification du bassin de Saint Léger (0,25 million €HT),
- Phase 3 : Travaux sur la branche bord de Seine avec la réhabilitation du poste de refoulement Fonderies (1,8 million €HT) et sur la branche Buzot avec la création du bassin Feuillancourt (8,26 millions €HT),
- Phase 4 : Travaux sur la branche Etang avec la création du bassin de la branche l'Etang (3 millions €HT).

A noter que la réalisation de ces 4 bassins de stockage restitution s'accompagnera de renforcements de réseau afin de répondre au second objectif du syndicat, à savoir la protection contre les débordements.

La gestion des effluents par temps de pluie préconisée entrainera une diminution par trois des quantités de pollution rejetées vers le milieu naturel, ce qui contribuera à l'amélioration de la qualité du milieu.

Ce programme d'aménagement a été présenté devant les financeurs et la Police de l'Eau en décembre 2015, qui en ont validé les objectifs et la démarche.

Les résultats techniques et le scénario ont été présentés au Comité syndical de décembre 2015 qui a donné un avis favorable.

En 2016, l'impact financier sera présenté au Comité syndical pour validation.

En 2016, le Syndicat déposera le dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour la mise en conformité de son réseau et des aménagements issus du schéma directeur tout en lançant les consultations pour le démarrage des études préalables aux travaux de la première phase.

B. Bilan de l'auto-surveillance

L'auto-surveillance sur le réseau du SIA est composée des points instrumentés suivants (voir carte § 4-D) :

- Déversoir d'orage de la vanne Normandie,
- Trop-plein du poste de pompage Fonderie,
- Trop-plein du poste de pompage Rive Gauche,
- Déversoir d'orage des Prairies,
- Réseau eaux usées rue Jean Jaurès,
- Ru de l'Etang-la-ville avant sa confluence avec le ru de Buzot,
- Ru de Buzot (point en amont et en aval du déversoir Normandie),
- Ru du Port-Marly,
- 2 pluviomètres (Fourqueux, Le Pecq).

Pluviométrie :

- Total : 500,5 mm (en 2014, 631,7 mm)
- ✦ Maximum mensuel : 54,7 en novembre 2015
(année 2014 : 85,6 mm mai 2014)
- ✦ Minimum mensuel : 5 mm juin 2015
(année 2014 : 13,1 mm septembre 2014)

Nous relevons une baisse de la pluviométrie (environ 20%) également observée sur la région parisienne.

Déversements au milieu naturel :

A noter que les données des sondes des déversoirs d'orage du poste Fonderies et de la vanne Normandie ont été partiellement exploitées :

- *DO Normandie : inexploitable en raison d'un problème d'acquisition des données. Résolution effective en avril 2015.*
- *DO Fonderies : en raison de capteurs défectueux et de condition de maintenance. Résolution effective début 2016.*

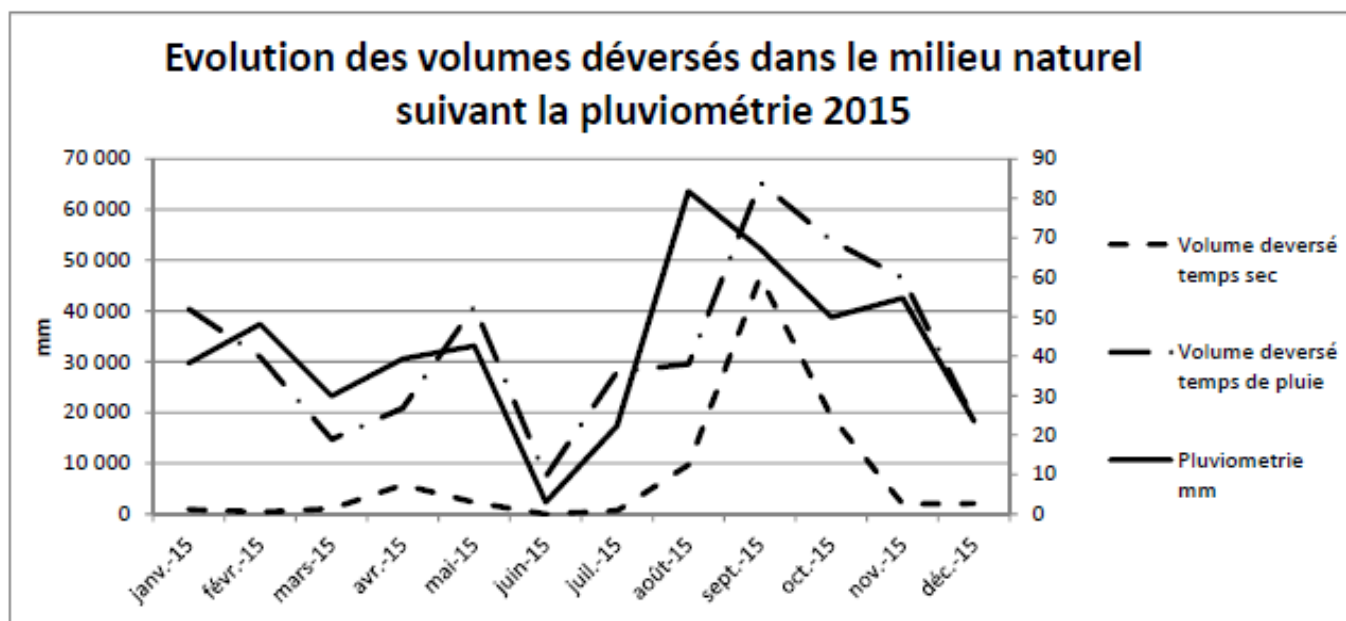


Figure 10: Evolution des volumes déversés dans le milieu naturel suivant la pluviométrie en 2015

En 2015, **le volume total** transitant dans le réseau en temps secs et de pluie était de :
5 354 301 m³ → **diminution de 6%**

En 2015, le volume déversé en Seine s'élevait à :

- **488 614 m³ d'effluents soit 9 % du volume total transitant dans le réseau** (en 2014, 469 872 m³ et 8%) → **diminution de 1%**

A noter que les volumes de 2015 prennent en compte, à partir d'avril 2015 le déversoir Normandie

Les volumes déversés sont décomposés suivant les temps de pluie et temps sec :

- **en temps de sec : 91 174 m³ d'effluents** soit 2 % du volume total transitant (en 2014 313 692 m³ et 6%) → **diminution de 70%**
A noter que près de 50 000 m³ de ces volumes correspond à des délestages rendus nécessaires en septembre et octobre lors des travaux de modification de chambre de répartition des Pyramides ou du curage sur le réseau aval du SIABS.
- **en temps pluie : 397 440 m³ d'effluents** soit 7 % du volume total (en 2014 156 180 m³ et 3%) → **augmentation de 154%**

Malgré une pluviométrie plus faible qu'en 2014, les déversements en Seine sont stables à près de 9% du total du volume transitant dans le réseau et ce malgré la remise en service du point d'auto-surveillance du déversoir de Normandie depuis avril 2015.

On constate une meilleure répartition des effluents déversés avec une part beaucoup plus importante durant le temps de pluie ce qui limite la pollution. Il y a donc une nette amélioration du fonctionnement du réseau, du fait du remplacement de la grille du déversoir d'orage Prairies et un meilleur fonctionnement du dégrilleur Fonderie, deux actions qui permettent un colmatage moins fréquent.

Concernant la répartition des déversements sur les déversoirs, pour le temps de pluie comme pour le temps sec, les volumes sont quasiment équivalents sur les deux déversoirs Normandie et Prairies. Pour mémoire, en 2013, le volume de temps sec déversé par le déversoir d'orage des Prairies représentait 21% du total transitant, en 2014, 6% et en 2015 1%.

En 2016, l'auto-surveillance du déversoir du Poste Fonderie sera de nouveau opérationnelle et ses volumes pourront être comptabilisés, ce qui augmentera probablement les volumes mais permettra d'avoir le chiffre réels des volumes déversés au milieu naturel.

La moyenne des déversements au milieu naturel sur l'année 2015 est de **5 648 équivalents-habitants par jour** (11 371 eq/hab en 2014 et 28 920 eq/hab en 2013) :

- **en temps de sec** : 1 094 eq/hab (9 403 eq/hab en 2014 et 25 083 eq/hab en 2013)
- **en temps pluvie** : 4 554 eq/hab (1 968 eq/hab en 2014 et 3 837 eq/hab en 2013)

La population desservie par le système d'assainissement du SIA est de 88 462 habitants. Le chiffre de **5 648 équivalents-habitants** correspond donc à **6%** de pollution qui va directement en Seine.

Nous observons une diminution des pollutions rejetées en Seine (de 8% en 2014 à 6 % en 2015) grâce à la diminution des rejets de temps secs.

Les rejets de temps secs, cause principale de la pollution au milieu naturel, sont la résultante d'un système d'assainissement unitaire sous-dimensionné alors qu'il devrait permettre de contenir les effluents de temps secs à minima (sauf contrainte de maintenance). Les travaux d'investissement sur le réseau du SIA qui reprendront en 2017 ont pour objectif de réduire et limiter les rejets de temps secs au milieu naturel et notamment au déversoir d'orage des Prairies, principal responsable de la pollution au milieu naturel.

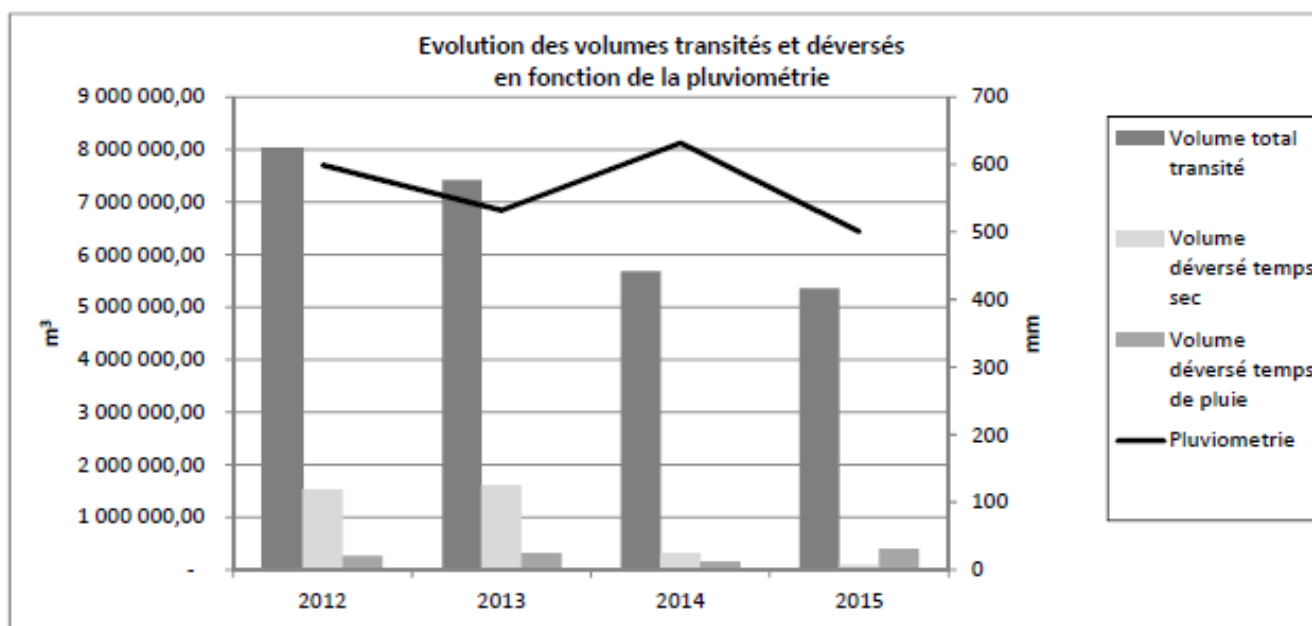


Figure 11: Evolution des volumes déversés dans le milieu naturel suivant la pluviométrie

6. Qualité du service

A. Interventions

Sur les équipements et génie civil du patrimoine du SIA, les principales interventions d'urgence réalisées en 2015 ont été :

- Débouchage et réarmement des pompes
- Dépannage et décolmatage du dégrilleur
- Désobstruction de canalisation d'assainissement ou de branchements

En 2015, il a été réalisé 24 enquêtes de conformité de branchements avec 6 non-conformités dont 2 majeures avec des eaux usées dans le réseau eaux pluviales et un branchement dont l'exutoire n'a pas pu être identifié.

Dans le cadre des contrôles de conformité demandé lors d'une vente de biens, 130 enquêtes ont été réalisées avec 8 non-conformités. En 2016, une nouvelle campagne d'information auprès des propriétaires ayant fait l'objet de rapports non-conformes sera réalisée en collaboration avec les Communes.

Il n'y a pas eu d'incidents sur le réseau.

Le prix moyen du service d'assainissement fin 2016 sur les communes du Syndicat est de 1,55 euros TTC le m³ sur la base d'une facture de 120 m³. Ce prix varie en fonction de la Commune de 1,32 € à 1,81 €.

Ce prix est au 1er janvier 2016 et inclut toutes les taxes et redevances au titre de l'assainissement. Pour mémoire, le prix était de 1,56 euros TTC le m³ en 2014 et 1,48 €/m³ en 2014.

La part du SIA sur ce prix restée stable depuis 2011 à 0,10 €/m³ a augmenté au 1^{er} janvier 2016 à 0,11 €/m³ afin d'assurer un financement des aménagements issus du nouveau schéma directeur. La part liée à la rémunération du Délégué du contrat du SIA a augmenté de 8% par l'application des révisions de prix.

B. Satisfaction de l'utilisateur

En 2015, il n'y a pas eu de plainte recensée par le Délégué.

II. PERSPECTIVES D'OPERATIONS POUR 2016 ET AU-DELA

En 2016, les opérations suivantes sont prévues par le Délégataire:

- ⇒ Poste Rive Gauche :
 - Renouveler la vanne d'aspiration de la pompe n°2
 - Renouveler la pompe n°2
 - Renouvellement la canalisation d'aspiration n°2
- ⇒ Poste Fonderie :
 - Renouveler les pièces du dégrilleur du poste Fonderie
 - Renouveler la vis convoyeuse du dégrilleur du poste rive gauche
 - Renouveler une pompe de relevage du poste Fonderie
- ⇒ Renouvellement du télé transmetteur du poste RN13

Concernant les travaux à la charge du SIA, le suivi des opérations préconisées par les rapports annuels du délégataire est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Rapport	Opérations	Actions du SIA en 2015
EQUIPEMENTS ET GENIE CIVIL		
2011	Réhabilitation et réalisation des aménagements sur le toit du poste Fonderie	Réhabilitation du poste Fonderie prévu dans les aménagements du nouveau schéma directeur
2012	Aménager l'accès aux traverses de câbles Haute Tension EDF du poste Rive Gauche	Réalisé en 2015
2015	Auto-surveillance du déversoir d'orage du Prieuré à Saint-Germain-en-Laye	Devis demandé => réalisation en 2016-2017
RESEAUX		
2011	Etudier la mise en place d'une vanne d'isolement sur le réseau Eaux Usées Ø600 en amont des Pyramides au Port-Marly et créer un dispositif de mise à sec de l'ouvrage de répartition des Pyramides pour sécuriser son exploitation	Réalisé en 2015
2012	Remplacer les trappes d'accès à la chambre à sable « Quick » Remplacer les trappes d'accès de la chambre à sable St Léger et créer un système de by-pass par batardeau pour sécuriser les interventions Créer un dispositif de mise à sec en amont de la vanne de Normandie afin de sécuriser l'intervention du personnel	Réalisé en 2015
2013	Gainage du collecteur DN 300 rue de l'Abreuvoir à Marly-le-Roi	Réalisé en 2015

Figure 12 : Tableau de suivi des travaux de maintenance du réseau

III. COMPTES DU DELEGATAIRE ANNEE 2015

Les comptes du Délégué sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2015

(en application du décret 2005-238 du 14 mars 2005)

en milliers d'euros	2014	2015	Ecart en %
PRODUITS	804,64	730,04	-9,3%
Exploitation du service	309,21	301,50	
Collectivités et autres organismes publics	436,97	428,53	
Travaux attribués à titre exclusif	58,46	0,00	
Produits accessoires	0,00	0,00	
CHARGES	797,87	768,43	-3,7%
Personnel	137,70	130,05	
Energie électrique	42,18	37,34	
Achats d'eau	0,00	0,01	
Produits de traitement	0,01	0,02	
Analyses	0,66	2,92	
Sous-traitance, matières et fournitures	93,37	88,04	
Impôts locaux et taxes	0,91	0,58	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	34,57	30,28	
• télécommunication, postes et télégestion	5,18	3,48	
• engins et véhicules	11,04	9,82	
• informatique	13,12	12,79	
• assurance	1,08	1,25	
• locaux	0,70	0,53	
Contribution des services centraux et recherche	10,31	9,75	
Collectivités et autres organismes publics	436,97	428,53	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	34,36	34,33	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	1,95	1,98	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	4,40	3,72	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	0,49	0,88	
Résultat avant impôt	6,77	-38,39	
Apurement des déficits antérieurs	6,77	0,00	
RESULTAT	0,00	-38,39	-

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Figure 13 : Compte annuel de résultats 2015 du délégataire

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2015

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

Détail des produits

en milliers d'euros	2014	2015	Ecart en %
TOTAL	804,64	730,04	-9,3%
Exploitation du service	309,21	301,50	-2,5%
• Partie fixe	0,00	6,05	
• Partie proportionnelle	216,13	218,54	
• Pluvial	92,68	61,66	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	0,40	15,24	
Collectivités et autres organismes publics	436,97	428,53	-1,9%
• Part Collectivité	436,97	428,53	
Travaux attribués à titre exclusif	58,46	0,00	-100,0%
• Branchements	60,62	0,00	
• Autres travaux	-2,16	0,00	
Produits accessoires	0,00	0,00	0,0%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Figure 14 : Détail des produits du compte annuel de résultats 2015 du délégataire

Les comptes du Délégataire d'après le Compte annuel de résultat de l'exploitation sont en déficit sur l'année 2015.

Si nous procédons à une analyse des comptes sans prendre en compte la redevance du Syndicat qui est perçue par le Fermier et reversée au Syndicat dans son intégralité nous observons que :

- Une diminution des recettes d'exploitation du service de 2%
- Une diminution des charges d'exploitation de 3% (en 2014 augmentation de 5%)

IV. DOTATIONS AU TITRE DU CONTRAT DU DELEGATAIRE

Le tableau des dépenses d'investissement du Délégataire en fin d'année 2015 est le suivant :

	Mars 2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Dotation €	25 600 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	185 600 €
Dotation € courant	25 600 €	32 419 €	33 545 €	34 399 €	34 356 €	34 330 €	194 649 €
Actualisation fonds		-30 €	-32 €	-14 €	-3 €	3 €	-76 €
Dépenses effectives €	29 037 €	42 603 €	35 289 €	21 952 €	34 184 €	27 484 €	190 549 €
Solde de l'année	-3 437 €	-10 214 €	-1 776 €	12 433 €	169 €	6 849 €	4 024 €
Solde cumulé	-3 437 €	-13 651 €	-15 427 €	-2 994 €	-2 825 €	4 024 €	-34 310 €
Montant prévues dans le Contrat	17 115 €	47 036 €	27 757 €	27 758 €	27 759 €	28 539 €	175 964 €

Figure 15 : Tableau de suivi des dépenses au titre de la dotation pour l'année 2015

Le solde de dotation au titre du Contrat du pour le renouvellement des équipements est positif.

Suivant les prévisions de travaux du Délégataire pour l'année 2015, le suivi des dotations sur la durée du contrat est présenté page suivante.

	Période 2011-2014	2015	2016	2017	mars-18	Total
Dotation €	153 600 €	32 000 €				185 600 €
Dotation € courant	160 337 €	34 330 €				194 667 €
Actualisation fonds	-79 €	3 €				-76 €
Dépenses effectives €	163 065 €	27 484 €				190 549 €
Solde de l'année	-2 807 €	6 849 €				4 042 €
Solde cumulé	-38 274 €	4 045 €				-34 229 €
Montant prévues dans le Contrat	142 549 €	28 539 €	28 166 €	50 885 €	7 516 €	171 088 €

Figure 16 : Tableau des dépenses prévues au titre de la dotation jusqu'à la fin du contrat

V. ACTUALITE DE LA REGLEMENTATION

1. Nouvel arrêté assainissement du 21 juillet 2015

Le nouvel arrêté relatif aux systèmes d'assainissement collectif, qui se substitue à celui en date de juin 2007, a été complété par une note technique en date du 7 septembre 2015. Cet arrêté apporte un certain nombre d'éléments nouveaux, en particulier concernant les exigences en termes de déversements des réseaux d'assainissement par temps de pluie.

La conformité du réseau de collecte sera désormais évaluée en fonction du respect de l'un des trois critères suivants :

- le nombre de jours de déversement devra être inférieur à 20 par an,
- la pollution déversée devra être inférieure à 5% de la pollution collectée durant l'année
- le débit déversé devra être inférieur à 5% du débit collecté durant l'année.

Ce critère d'évaluation, identique chaque année, sera fixé par arrêté préfectoral sur proposition du maître d'ouvrage.

En cas de non-conformité de son système de collecte, le maître d'ouvrage aura alors deux ans pour déposer une étude définissant le calendrier de mise en œuvre des actions destinées à mettre le système en conformité. Ce calendrier ne devra pas excéder dix ans (ce délai ne s'applique évidemment pas aux collectivités disposant d'un arrêté dont les exigences seraient conformes aux critères indiqués ci-dessus).

Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage sera tenu sans délai de respecter les prescriptions de son arrêté). En cas de « coût excessif » de ces actions, des dérogations pourront néanmoins être accordées.

Par ailleurs, les exigences en terme de surveillance en continu des réseaux sont renforcées. Les maîtres d'ouvrage doivent également effectuer des diagnostics (un diagnostic tous les dix ans devra être effectué pour les systèmes en deçà de 10 000 EqH, au-delà un diagnostic permanent devra être mis en place dans un délai de 5 ans).

Cet arrêté est entré en vigueur le 1er janvier 2016. Cependant, les dispositions relatives à l'autosurveillance devront être effectivement mises en œuvre au 31 décembre 2015. Ce dernier point sera donc pris en compte pour l'évaluation de la conformité des systèmes sur l'année 2015.

Le système d'assainissement du SIA de la Région de Saint-Germain-en-Laye existant est conforme aux exigences sur la surveillance des réseaux mais ne respecte pas les limites vis-à-vis des rejets au milieu naturel.

En 2016, le Syndicat déposera un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau auprès de la Police de l'Eau qui comprendra les aménagements issus du nouveau schéma directeur validé en 2015.

Au terme de la procédure d'autorisation (12 à 18 mois), la Police de l'Eau délivrera l'arrêté préfectoral. Le système d'assainissement du syndicat sera alors considéré comme en cours de mise en conformité et l'arrêté validera le programme d'aménagement issu du schéma directeur.

2. Le SISPEA

Afin de répondre à une forte demande sociale de transparence sur la gestion des services publics, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a confié à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) le soin de mettre en place un observatoire des services publics d'eau et d'assainissement : le Système d'Information sur les Services Public d'Eau et d'Assainissement (SISPEA).

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois présenté à son assemblée délibérante.

Le délégataire, Lyonnaise des Eaux, en collaboration avec l'ONEMA, entité gérante le SISPEA a construit un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles fournies dans le Rapport d'activité du délégataire.

Les données ne seront que « pré-alimentées », il appartiendra au Syndicat de les publier en les validant sur le portail dédié.

Ce système sera actif dès septembre 2016.

VI. LES ACTIONS CONNEXES DU DELEGATAIRE

1. Le management qualité

A. La démarche qualité

Pour atteindre ses ambitions, Lyonnaise des Eaux s'engage à :

- Produire une eau de qualité, 24h/24,
- Rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel,
- Respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes,
- Progresser en performance et en efficacité,
- Contribuer à la réalisation des 12 engagements Développement Durable de Lyonnaise des Eaux, particulièrement sur la réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement,
- Préserver l'intégrité physique de chaque collaborateur,
- Renforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes, par la formation permanente de nos collaborateurs, par l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes

B. La démarche environnementale

⇒ UNE DEMARCHE PARTENARIALE

La certification ISO 14001 permet à la collectivité et à Lyonnaise des Eaux d'assurer :

- Une protection renforcée de l'environnement, notamment par la prévention des pollutions et risques,
- Une vérification de la conformité du service avec l'ensemble de la réglementation en vigueur,
- Une amélioration progressive et en continu de ses installations.

Le développement d'un véritable outil de dialogue, renforçant la confiance des partenaires, celle des riverains, des associations de protection de l'environnement...

- Un outil de maîtrise des coûts,
- Un outil de mobilisation des collaborateurs autour d'un projet commun,
- Un outil d'anticipation du volet environnemental du développement durable,
- Un signe fort de l'implication de la collectivité dans la protection de l'environnement et donc un vecteur d'image important démontrant son engagement citoyen.

2. Des activités au cœur du développement durable

En septembre 2014, Lyonnaise des Eaux a lancé une nouvelle initiative, qui s'inscrit dans la durée : le Programme Agir pour la Ressource en Eau, qui vise à soutenir et engager des actions concrètes et durables, pour mieux préserver la ressource en eau, avec pour ambitions :

- d'alerter les publics sur l'enjeu central de protection de la ressource et de les informer sur des solutions performantes et innovantes dans une logique d'essaimage : cette matière pédagogique est disponible sur le site internet www.lyonnaise-des-eaux.com notamment.
- de soutenir des idées nouvelles développées par des acteurs externes à l'entreprise dans le cadre d'un appel à projets.

Le Programme Agir pour la Ressource en Eau couvre 5 thématiques :

- réduire l'impact de l'activité humaine sur la ressource en eau
- favoriser le bon état écologique des masses d'eau pour mieux préserver l'environnement et la biodiversité
- partager les données sur l'eau pour rendre accessibles à tous, les informations sur la ressource
- anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau
- mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans les aménagements urbains

Le Programme est piloté par un comité stratégique pluridisciplinaire co-présidé par Bertrand Camus, Directeur Général Eau France de SUEZ, et Serge Lepeltier, Ministre de l'Ecologie et du Développement durable, actuellement Président de l'Académie de l'Eau.

Chaque année, en septembre, un appel à projets est lancé auprès des acteurs externes à l'entreprise, porteurs d'initiatives pour protéger la ressource en eau en France : associations, start-up, organismes de recherche, universitaires, répartis sur les différentes régions françaises. A l'occasion de la deuxième édition de l'appel à projets (2015 / 2016), 80 porteurs de projets se sont mobilisés.

Par ailleurs, depuis 2006, Lyonnaise des Eaux fait évaluer sa politique de développement durable par un tiers, Vigeo, agence européenne de notation extra-financière, et publie l'intégralité de cette évaluation. Cette démarche est un gage de transparence pour nos clients, mais aussi un état des lieux dynamique qui permet le dialogue et donc l'inscription de la relation contractuelle dans une démarche de progrès. La dernière évaluation a été réalisée en 2015 et a porté sur le périmètre des activités Eau France de SUEZ.

3. Actions locales de sensibilisation auprès du grand public

En 2015, Lyonnaise des Eaux Ile de France Ouest-Val de Seine a sensibilisé plusieurs milliers de particuliers à la gestion durable de l'eau à travers cinq types d'actions :

1. L'accueil du public sur notre « Coulée verte », promenade dédiée au cycle de l'eau et à la biodiversité des bords de Seine.
2. Les visites de stations d'épuration constituent pour les écoles un excellent outil pédagogique pour appréhender les enjeux de la préservation de l'environnement et notamment les gestes respectueux du cadre de vie.
3. Les interventions dans les écoles à la demande des enseignants, pour exposer les grands principes du cycle de l'eau naturel et domestique.
4. Les manifestations et actions de communication conçues et mises en place spécifiquement dans le cadre de votre collectivité.

04200 -SIA REGION DE SAINT GERMAIN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	839 516,74	0,00	-56 544,48	0,00	782 972,26
Fonctionnement	1 056 284,78	0,00	478 165,41	0,00	1 534 450,19
TOTAL I	1 895 801,52	0,00	421 620,93	0,00	2 317 422,45
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 895 801,52	0,00	421 620,93	0,00	2 317 422,45